Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers / Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged / Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing / Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- [x] Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- [ ] Only edition available / Seule édition disponible
- [x] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- [ ] Coloured pages / Pages de couleur
- [ ] Pages damaged / Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached / Pages détachées
- [x] Showthrough / Transparence
- [x] Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

- [x] Additional comments / Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

29 Septembre, 1846.

JOURNAL SEMI-HEBDOMADAIRE,

La *Revue Canadienne* publie un *Album littéraire et musical*, paraissant tous les mois, par livraons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Quebec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Éducation. Industrie. Progres.

Vol. III. No. 70

PARAISSANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT.
(*Payable d'avance.*

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul,	£1 0 0
Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, seul,	£1 0 0
Aux deux publications reunies,	£1 10 0

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, premiere insertion,	2s. 6d.
Dix lignes et au-dessous, premiere insertion,	3s. 4d.
Au-dessus par lignes,	4d.
Toute insertion subsequente, le quart du prix	

(Affranchir les lettres.)

ANALYSE

Du Traité d'Economie Politique de J. Bte. Say. *

LIVRE PREMIER.

DE LA PRODUCTION DES RICHESSES.

CHAPITRE VINGT.

Des voyages et de l'expatriation par rapport à la richesse nationale.

Lorsqu'un voyageur étranger arrive en France et qu'il y dépense dix mille francs, il ne faut pas croire que la France gagne dix mille francs. Elle donne à l'étranger des produits pour la somme qu'elle reçoit de lui. Elle fait avec lui un échange qui peut être avantageux pour elle ; c'est un commerce où elle est payée comptant, où elle rentre plus promptement peut-être dans ses avances que de toute autre maniere ; mais ce n'est rien autre chose qu'un commerce, même lorsqu'on lui donne de l'or. L'avantage de ce commerce n'est point à dédaigner ; mais il ne faut pas non plus l'exagérer.

Une acquisition vraiment profitable pour une nation, c'est celle d'un étranger qui vient s'y fixer en apportant avec lui sa fortune. Il lui procure à la fois deux sources de richesses : de l'industrie et des capitaux. Cela vaut des champs ajoutés à son territoire ; sans parler d'un accroissement de population précieux quand il apporte en même tems de l'affection et des vertus. C'est surtout pour notre immense continent américain, que *nous* devons désirer une immigration toujours croissante. Nous devons appeler de tous nos vœux, accueillir avec joie et avec sympathie, la main d'œuvre et les capitaux de toutes les nations de l'Europe : pour que cette main d'œuvre et ces capitaux convertissent nos vastes déserts en pays cultivés, en asiles de bonheur et de liberté pour les populations entassées et souffrantes du vieux monde, en glorieux théâtres de civilisation.

Mais si l'expatriation accompagnée d'industrie, de capitaux et d'affection, est un pur gain pour la patrie adoptive, c'est une perte fâcheuse pour la patrie abandonnée. Perte bientôt réparée néanmoins, et beaucoup plus que compensée, tant par de nouveaux hommes et capitaux qui prennent la place de ceux qui sont partis, que par la multiplication des marchés et des consommateurs dans les pays nouveaux.

Qu'on ne croie pas, du reste, que des lois coërcitives puissent prévenir cette expatriation. On ne retient point un concitoyen par force, à moins de le mettre en prison ; ni sa fortune, à moins de la confisquer. Sans parler de la fraude qu'il est souvent impossible d'empêcher, ne peut-il pas convertir ses propriétés en marchandises dont la sortie est tolérée, encouragée même, et les adresser ou les faire adresser au dehors ? Cette exportation n'est-elle pas une perte réelle de valeur ? Quel moyen un gouvernement a-t-il pour deviner qu'elle n'entraînera point de retour ?

La meilleure manière de retenir les hommes et de les attirer, c'est d'être juste et bon envers eux, et d'assurer à tous la jouissance des droits qu'ils regardent comme les plus précieux : la libre disposition de leurs personnes et de leurs biens, la faculté d'exercer leur industrie, d'aller, de venir, de rester, de parler, de lire et d'écrire avec une entière sûreté.....

Après avoir examiné nos moyens de production, après avoir indiqué les circonstances où ils agissent avec plus ou moins de fruit, ce serait une tâche immense, et qui sortirait de notre sujet, que de passer en revue toutes les différentes sortes de produits dont se composent les richesses de l'homme ; ce peut être l'objet de beaucoup de traités particuliers. Mais dans le nombre de ces produits, il y en a un dont la nature et l'usage ne sont pas bien connus, et pourtant jettent beaucoup de jour sur l'objet qui nous occupe ; c'est ce qui nous détermine avant de finir la première partie de cet ouvrage, à parler des monnaies, qui d'ailleurs jouent un grand rôle dans le phénomene de la production, comme étant le principal agent de nos échanges.

CHAPITRE VINGT-ET-UN.

De la nature et de l'usage des Monnaies.

Dans une société tant soit peu civilisée, chaque personne ne produit pas tout ce qui est nécessaire à ses besoins ; il est rare même qu'une seule personne crée un produit complet ; mais quand même chaque producteur ferait à lui seul toutes les opérations productives nécessaires pour compléter un produit, ses besoins ne se bornent pas à une seule chose ; ils sont extrêmement variés : chaque producteur est donc obligé de se procurer tous les autres objets de sa consommation, en échangeant ce qu'il produit en un seul genre au-delà de ses besoins, contre les autres produits qui lui sont nécessaires.

Et l'on peut remarquer ici en passant, que chaque personne ne conservant pour son usage que la plus petite partie de ce qu'elle produit, le jardinier la plus petite partie de légumes qu'il fait croître, le boulanger la plus petite partie du pain qu'il cuit, le cordonnier la plus petite partie de chaussures qu'il fabrique, et ainsi des autres ; on peut remarquer dis-je, que la plus grande partie, la presque totalité des produits de la société, n'est consommée qu'à la suite d'un échange.

C'est pour cette raison qu'on a cru faussement que les échanges étaient le fondement essentiel de la production des richesses. Il n'y figurent qu'accessoirement; tellement que, si chaque famille (comme on en a des exemples dans quelques établissement de l'Ouest, aux Etats Unis) produisait la totalité des objets de sa consommation, la société pourrait marcher ainsi, quoiqu'il ne s'y fit aucune espèce d'échanges.

Je ne fais au reste cette observation que pour ramener à des idées justes sur les premiers principes. Je sais apprécier tout ce que les échanges ont de favorable à l'extension de la production, et j'ai commencé par établir qu'ils sont indispensables dans l'état avancé des sociétés.

Après avoir établi la nécessité des échanges, arrêtons-nous un moment et considérons combien il serait difficile aux différens membres dont nos sociétés se composent, et qui sont, le plus souvent, producteurs en un genre seulement, ou du moins dans un petit nombre de genres, tandis qu'ils sont consommateurs, même les plus indigens; d'une multitude de produits différens, combien il serait difficile, dis-je, qu'ils échangeassent ce qu'ils produisent contre les choses dont ils ont besoin, s'il fallait que ces échanges se fissent en nature.

Le coutelier irait chez le boulanger, et pour avoir du pain, il lui offrirait des couteaux ; mais le boulanger est pourvu de couteaux ; c'est un habit qu'il demande. Pour en avoir un, il donnerait volontier du pain au tailleur ; mais le tailleur ne manque point de cette denrée ; il voudrait avoir de la viande, et ainsi de suite à l'infini

Pour lever cette difficulté, le coutelier, ne pouvant faire agréer au boulanger une marchandise dont celui-ci n'a pas besoin, cherchera du moins à lui offrir une marchandise que le boulanger puisse à son tour échanger facilement contre toutes les denrées qui peuvent lui devenir nécessaires. S'il existe dans la société une marchandise qui soit recherchée non à cause des services qu'on en peut tirer par elle-même, mais à cause de la facilité qu'on trouve à l'échanger contre tous les produits nécessaires à la consommation, une marchandise dont on puisse exactement proportionner la quantité qu'on en donne avec la valeur de ce qu'on veut avoir, c'est celle-là seulement que notre coutelier cherchera à se procurer en échange de ses couteaux, parceque l'expérience lui a appris qu'avec celle-là il se procurera facilement, par un autre échange, du pain ou toute autre denrée dont il pourra avoir besoin.

Cette marchandise est la *monnaie*. (1)

Les deux qualités qui, à égalité de valeur, font en général préférer la monnaie ayant cours dans le pays, à toute autre espèce de marchandise, sont donc : 1o. De pouvoir, comme admise par l'usage et par les lois à servir d'intermédiaire dans les échanges, convenir à tous ceux qui ont quelqu'échange, quelqu'achat à consommer, c. à d. à tout le monde. Chacun étant assuré en offrant de la monnaie, d'offrir une marchandise qui conviendra à tout le monde, est assuré par là de pouvoir se procurer, par un seul échange, qu'on appelle un *achat*, tous les objets dont il pourra avoir besoin ; tandisque s'il est nanti de tout autre produit, il n'est pas assuré que son produit convienne au possesseur du produit qu'il désire ; il est obligé, pour se le procurer, de conclure deux échanges : une *vente* d'abord, et ensuite un *achat*, même en supposant toutes ces valeurs parfaitements égales.

2o. La seconde qualité qui fait préférer la monnaie, est de pouvoir se subdiviser de maniere à former tout juste une valeur égale à la valeur qu'on veut acheter ; tellement qu'elle convient à tous ceux qui ont des achats à faire, quelle que soit la valeur de ces achats. On cherche donc à troquer le produit dont on a trop (qui est en général celui qu'on fabrique) contre du numéraire, parceque, outre le motif ci-dessus, on est assuré de pouvoir se procurer, avec la valeur du produit vendu, un autre produit égal seulement à une fraction ou bien à un multiple de la valeur de l'objet vendu ; et ensuite parcequ'on peut à volonté acheter, en plusieurs fois et en divers lieux, les objets qu'on veut avoir en échange de l'objet qu'on a vendu.

Dans une société très avancée, où les besoin sont variés et nombreux, et où les opérations sont réparties entre beaucoup de mains, la nécessité des échanges est encore plus grande ; ils deviennent plus compliqués, et il est par conséquent d'autant plus difficile de les éxécuter en nature. Si un homme par exemple, au lieu de faire un couteau tout entier, ne fait autre chose que des manches de couteaux, comme cela arrive dans les villes où la fabrique de coutellerie est établie en grand, cet homme ne produit pas une seule chose qui puisse lui être utile ; car que ferait-il d'un manche de couteau sans lame ? Il ne saurait consommer la plus petite partie de ce qu'il produit ; il faut nécessairement qu'il en échange la totalité contre les choses qui lui sont nécessaires, contre du pain, de la viande, de la toile etc. C'est ainsi que la monnaie est d'autant plus nécessaire que le pays est plus civilisé, que la séparation des occupations ou division du travail y est poussée plus loin.

Nous avons dit que c'est la coutume et non pas l'autorité du gouvernement qui fait qu'une certaine marchandise est *monnaie* plutôt qu'une autre ; car la monnaie a beau être frappée en écus, le gouvernament (du moins dans les tems où la propriété est respectée) ne force personne à donner sa marchandise contre des écus. Si, en faisant un marché, on consent à recevoir des écus en échange d'une autre denrée, ce n'est point par égard pour l'empreinte. On donne et l'on reçoit la monnaie aussi librement que toute autre marchandise, et l'on troque, toutes les fois qu'on le juge préférable, une denrée contre une autre, ou contre un lingot d'or ou d'argent non frappé en monnaie. C'est donc uniquement parce qu'on sait par expérience que les écus conviendront aux propriétaires des marchandises dont on pourra avoir besoin, que soi-même on reçoit *des écus préférablement à toute autre marchandise*. Cette libre préférence est la seule autorité qui donne aux écus l'usage de monnaie ; et si l'on avait des raisons de croire qu'avec une marchandise autre que des écus, avec du blé, par exemple, on pût acheter plus aisément les choses dont on suppose qu'on pourra avoir besoin, on refuserait de donner sa marchandise contre des écus, on demanderait du blé en échange.

La même liberté qu'a tout homme de donner ou de ne pas donner sa marchandise contre de la monnaie, à moins d'une spoliation arbitraire, d'un vol, fait que la valeur de la monnaie ne saurait être fixée par les lois ; elle est déterminée par le libre accord qui se fait entre le vendeur et l'acheteur. Elle vaut plus quand le vendeur consent à livrer une plus grande quantité de quelque marchandise que ce soit pour la même somme de monnaie, ou bien à recevoir une moindre somme pour la même quantité de marchandise. Elle vaut moins dans le cas contraire. La loi ajoute cependant aux motifs qu'on a de recevoir de la monnaie et de lui accorder de la valeur, en déterminant certains cas où elle impose l'obligation de s'acquitter en monnaie, notamment dans le paiement des contributions publiques.

Tel est le fondement de l'usage de la monnaie.

Montréal 29 Avril 1846.

(1) Dans l'usage ordinaire on nomme souvent la monnaie, quand elle est composée de métaux précieux, du *numéraire*, de *l'argent* ou des *espèces*. Ici je n'entends parler que des monnaies en général, sans m'occuper encore de la *matière* dont elles sont faites, or, argent, cuivre ou papier.

* Voyez la *Revue* : Vol. 1er, Nos. 9. 13. 16. 22. 23. 29 et 32 ; vol. 2e. nos. 2. 6. 9 et 13 ; vol. 3e. nos. 4. 5. 2 bis. 10. 13 et 19.

REVUE MEDICALE.

SUICIDE.

—*Suite.*—

Il en est de même des chagrins domestiques, autre source non moins féconde de catastrophes.

Dans le fait que nous allons raconter, on verra le suicide déterminé par le désespoir qu'éprouve un mari d'être éloigné de sa femme par les influences de son beau-père et de sa belle-mère. Le malheureux qui va périr, est jeune, agréable de figure, doux, éperdument amoureux, mais né dans une condition où l'ordre et l'économie sont rigoureusement nécessaires. Il adresse quelques représentations à sa femme, qui n'a vu dans le mariage qu'un moyen de se livrer à son goût pour la toilette et les plaisirs ; celle-ci s'emporte, l'injurie, s'éloigne brusquement, et se retire chez son père qui pour témoigner sa reconnaissance à son gendre d'une place qu'il lui a fait avoir, arrive comme un furieux chez lui, le menace de le tuer, et lui signifie qu'il ne reverra plus sa femme. Pour vaincre une aussi fatale résolution, le mari écrit les lettres les plus touchantes ; nous en donnons une au hasard :

" Mes excellens parens, ma chère A...., je vous en supplie, ne me bannissez pas de votre présence ; vous traiteriez avec moins de dureté le plus criminel des hommes. Rendez-moi la vie en me rendant ma femme, car la mort serait préférable à de pareils tourmens. Il faudrait avoir le cœur plus dur qu'un rocher pour n'être pas touché de mes malheurs !"

" Chère A...., au nom de ton enfant, au nom de celui que tu portes dans ton sein, reviens avec moi ; il dépend de toi que je sois le plus heureux des hommes. Tu seras toujours ma bien aimée ; je ne parlerai point du passé, je ne ferai aucun reproche, je sacrifierai tout pour toi.

" Ma chère A.., arrache de ton âme la haine que tu as contre moi ; prouve-moi que tu as le cœur d'une mère, pardonne au père, en faveur des enfans ; loin de toi, je ne puis rien.

" Je suis prêt à tout, à partir pour les pays étrangers, mais, encore une fois, réponds-moi, ou mon désespoir me conduira aux plus terribles extrémités."

Que montre cette lettre ? des sentimens, exagérés si l'on veut, peu compatibles avec le caractère de l'homme, mais cependant plus communs qu'on ne le pense ; quant à la folie, je n'en vois pas la plus légère apparence. Sait-on d'ailleurs tout ce qu'il y a de douleur dans les scènes de la vie domestique, dans cette lutte de tous les instans, dans ce duel où les blessures sont toujours saignantes, où l'assaillant ne vous laisse pas une heure de répit, où la nuit même ne vous protège pas contre ses fureurs. Un pareil supplice n'est-il pas pire que la mort, et faut-il s'étonner qu'un malheureux cherche à s'y soustraire !

Un homme célèbre, dont nous nous honorons d'avoir été l'élève, Esquirol, qui a plus spécialement insisté sur l'existence de la folie dans le suicide, dit : " Que dans les cas même où l'acte est prémédité, il y a, dans les gestes, les paroles, l'expression de figure de celui qui va mourir, les signes caractéristiques de la lutte qu'il éprouve. Il est certain, ajoute-t-il, qu'au moment de l'exécution, l'individu qui attente à ses jours, ressemble presque toujours à un homme désespéré et dans le délire." Pour réduire cet argument à sa juste valeur, nous rapporterons le fait suivant :

Un jeune homme de vingt-cinq ans, bien mis, fort calme, se présente dans un des meilleurs tirs, demandant à s'exercer sur la plaque ; le maître du tir et l'un de ses garçons l'accompagnent dans le cabinet ; en traversant le jardin, il parle de choses et d'autres d'un air très gai, et s'extasie sur la distribution du jardin et la beauté des fleurs. Arrivé dans le cabinet, il demande quinze balles, et lorsqu'il les a tirées, il prie le garçon de lui en choisir quinze autres, et continue ainsi, pendant soixante-douze coups; la régularité de son jeu annonce un tireur exercé ; plusieurs fois il enlève la mouche, et ne quitte jamais la ligne.

" Ces coups ne sont pas mauvais, dit-il, mais je n'ai pas touché le pavillon."

Il fait des remarques sur le plus ou moins de précision de son jeu, sur la différence de guidon des pistolets qu'il essaie et change à diverses reprises. Après le soixante-douzième coup, qui avait presque touché le bouton, il prend des mains du garçon le pistolet ; mais, au lieu d'ajuster, il le porte si rapidement à son front, que le chargeur n'est averti de l'accident, que par la détonation et la chute du corps. L'exercice avait duré une heure. (*Annales d'hygiène*, avril 1846.)

Les renseignemens qui furent donnés apprirent que ce jeune homme, qui appartenait à une bonne famille, avait déserté, et qu'il faisait partout des dupes. Aimant le plaisir, le jeu, les femmes, et ne pouvant s'astreindre à aucun travail régulier, il ne cessait de tourmenter ses parens de demandes d'argent ; la bourse de ses amis avait été aussi mise à contribution.

Lorsqu'il se tua, il n'avait plus de domicile ; toutes ses connaissances le fuyaient ; il avait pris un nom supposé, donné de fausses signatures ; on ne trouva point d'argent sur lui, mais seulement une lettre d'adieux à une femme qui paraissait avoir été sa maîtresse.

Les hommes à système diront : c'était un fou ; pour nous, au contraire, cette mort est la conséquence rigoureuse d'une vie passée dans la paresse, la débauche, les privations, la misère, avec la perspective certaine de ne pouvoir plus satisfaire des penchans devenus une seconde nature, par l'empire qu'on leur avait laissé prendre.

On peut donc attenter à ses jours sans être fou : la misère, les chagrins, l'inconduite, les passions, les maladies conduisent à ce fatal résultat. C'est le cas le plus commun, comme nous le démontrerons ailleurs.

Nier la liberté, dans le suicide, c'est contester un droit inhérent à l'homme, qui découle de sa propre nature, et qui est si bien établi, que le crime n'est châtié qu'autant que la question de discernement a été résolue d'une manière affirmative. Mais si le suicide peut être et est souvent un acte de libre arbitre, comme toutes les actions humaines, il est soumis à des influences plus ou moins puissantes, parmi lesquelles les mœurs, les institutions, les lois, les croyances, les idées dominantes, jouent un rôle important. Ainsi s'expliquent les suicides de la Grèce de Rome, de l'Inde, de Sagonte, de Numance, et de tant de personnages célèbres.

La doctrine que nous combattons, est celle qui voit des fous partout ; à entendre les fauteurs de cette désolante idée, Socrate, Platon, Mahomet, Jeanne d'Arc, Pascal et des milliers d'autres, furent des fous.

Nous avons montré, dans notre histoire raisonnée des hallucinations, combien cette opinion est fausse, et nous avons expliqué la croyance aux visions, qui furent si communes dans l'antiquité, au moyen-âge, et surtout au temps des croisades, par l'influence des idées dominantes, qui sont les plus grands excitans du cerveau. Il se peut que nous soyons dans l'erreur ; mais nos opinions sont si fermes à cet égard, que nous craignons bien de mourir dans l'impénitence finale. Voltaire a eu beau dire dans son premier chant sur l'homme :

Ce monde est un grand bal, où des fous déguisés
Sous les risibles noms d'Eminence et d'Altesse,
Pensent enfler leur être et hausser leur bassesse.

nous ne croirons jamais que l'Univers soit un vaste pandémonium habité par des fous ; la raison, voilà la règle ; la folie, c'est l'exception. Mais si nous avons la conviction que l'homme, dans le suicide, a souvent la conscience de ce qu'il fait, nous n'en sommes pas moins persuadé qu'il est coupable de son action envers Dieu, dont il viole une loi ; envers la société, à laquelle il enlève un membre plus ou moins utile.

L'énumération des faits contenus dans le tableau que nous avons donné au commencement de cet article, montre également que, dans un grand nombre de cas, le suicide est un acte raisonné, dont les motifs ont, en général, une grande force ; pris, la plupart, dans les passions, les douleurs, la misère, les maladies, leurs conséquences sont le dégoût de la vie, et le désir de se soustraire à des maux réels et insupportables. En lisant les procès-verbaux de suicide, rédigés avec un soin tout particulier par MM. les commissaires de Paris, on constate que beaucoup de ceux qui ont attenté à leurs jours vivaient dans le concubinage, l'adultère, l'ivrognerie ; qu'une proportion considérable avait été élevée sans principes, ayant sans cesse de mauvais exemples sous les yeux.

Comment, dans de pareilles conditions, auraient-ils pu lutter contre l'adversité et les grandes douleurs de l'âme ? Une éducation morale, religieuse, telle est la première condition, pour diminuer le nombre des suicides ; mais ce moyen n'est pas le seul, il faut penser à la famille, base de toute société, dont le principe a reçu les plus rudes atteintes.

Croit-on qu'avec le développement forcé qu'on imprime à la doctrine des intérêts matériels, on resserrera les liens des membres qui la composent ? Parmi ceux qui succombent, la misère joue un rôle important ; n'est-il pas possible d'atténuer singulièrement cette cause, en diminuant les tarifs qui frappent outre mesure les denrées les plus nécessaires à l'alimentation des classes laborieuses, en élevant l'impôt qui pèse sur le débit des liqueurs alcooliques ? Chaque année de milliers de folies, de suicides, d'attentats de toute espèce, sont déterminés par ce vice, il n'est venu à la pensée d'aucun gouvernement de lui opposer un frein redoutable.

Nous n'avons fait qu'indiquer quelques-uns des principaux remèdes propres à arrêter les progrès du suicide ; nous y reviendrons dans l'ouvrage que *nous préparons sur ce sujet*. Mais il faut bien le reconnaître, malgré tous les efforts, il y aura toujours des morts violentes, dues à la perversion de certaines natures, et particulièrement à la folie, quoique, dans ce cas même, avec des soins convenables, on puisse encore arracher un bon nombre d'individus à ce sort déplorable.

NOUVELLES ETRANGERES.

—On dit à Londres que de fortes quantités de blé ont été embarquées en Angleterre pour la France, et qu'elles ont été payées par des importations d'or.

—Il paraît, dit le *Sun*, que M. Richard Dunn, l'avocat de Westminster, connu par l'excentricité de sa passion pour Mlle Angelina Burdett-Coutts, et qui a été déjà plusieurs fois mis en prison pour avoir importuné cette riche héritière, prétend ouvrir à son tour des poursuites contre elle. Il dit avoir mandat de cette demoiselle pour retirer de la maison de banque Coutts et compagnie la somme de 100,000 livres sterling (2 millions et demi de francs) à titre de dommages et intérêts ou indemnité pour toutes les détentions ou injustices que ladite Angelina Burdett-Coutts lui a fait subir jusqu'à présent. M. Dunn a envoyé à sir Georges Grey, secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, un long factum par lequel il requiert le gouvernement d'intervenir pour protéger sa liberté compromise par Mlle Burdett-Coutts. Ainsi ces étranges procédures n'ont pas encore atteint leur terme.

DÉSOLANTE STATISTIQUE.

A la dernière séance tenue à Londres, par la " Société de Tempérance de l'Univers," il a été lu une statistique curieuse, de laquelle il résulte que la consommation moyenne des spiritueux, dans le royaume-uni, est par an, pour chaque personne : Angleterre, 7 pintes 1,9e ; Irlande, 13 pintes ; Ecosse, 23 pintes. Le révérend Spencer a donné lecture de faits intéressans.

On a caculé que dans Londres il y a 12,000 enfans élevés dans le vice ; 3,000 recéleurs ; 6,000 individus jugés tous les ans pour crime ; 10,000 vivant d'escroquerie ; 20,000 mendians ; 30,000 voleurs.

Pour nourrir et soutenir tous ces êtres dépravés, il faut des spiritueux pour une valeur de 2 millions, qui donnent par année 23,000 individus en état d'ivresse ramassés dans les rues, 150,000 individus livrés à un excès de boisson alcoolique, 5,000 temples de la débauche et d'innombrable cas de violation du jour du dimanche.

L'usage des boisson alcooliques a été signalé comme la cause de tout le mal. On a présenté un tableau comparatif de l'état actuel des crimes en Angleterre et en France. Ainsi, les délits contre les personnes sont par année à Londres ; de 8,333, à Paris de 3,416 : contre les propriétés, à Londres 17,794 ; à Paris, 4,076.

On voit que la comparaison n'est pas à l'avantage de Londres.

—*On annonce le mariage prochain* du duc régnant de Nassau avec la grande-duchesse Catherine de Russie, fille de l'empereur Nicolas. La grande-duchesse est la sœur de la défunte première femme du duc de Nassau. Les coutumes de l'église *gréco-russe* s'opposent au mariage entre beau-frère et belle-sœur ; mais l'empereur, en sa qualité de chef du synode, a, dit-on, accordé la dispense. La grande-duchesse Catherine est née le 28 août 1827 ; elle est, par conséquent, âgée de dix-neuf ans.

—Un journal suisse affirme, à propos de la maladie des pommes de terres, qu'en hersant ou en remuant la terre avec des pioches, la maladie de ces tubercules disparaît. Les journaux confirment que les agriculteurs qui ont recours à ce moyen aussi simple que facile s'en trouvent bien ; leurs pommes de terre redeviennent saines, et les champs qui n'en sont pas encore attaqués sont préservés de la maladie.

Il y a des agronomes qui coupent la fane avant de remuer la terre. On prétend que ce procédé vaut encore mieux ; les pommes de terre se développent néanmoins et même mieux qu'en leur laissant leurs feuilles. Au reste, dans bien des endroits, on se sert depuis un très grand nombre d'années de cette fane pour la donner comme nourriture au bétail.

— D'après un tableau statistique officiel de la ville de Rome pour 1846, dressé tout récemment, par suite d'un vœu manifesté par le pape, la ville est divisée en 54 paroisses, habitées par 35,988 familles. Elle compte 41 évêques, 1,533 prêtres, 2,815 moines et prêtres attachées aux couvens, 1,472 religieuses, 520 séminaristes, 349 hérétiques et Turcs. Les juifs, dont le nombre s'élève de 8 à 10,000, ne se trouvent pas compris dans ce dénombrement. La population totale depuis 1837 a suivi la progression suivante : en 1837 le nombre d'habitans a été de 156,532 ; en 1840 elle comptait 154,632 ; le chiffre de 1845 est 167,160 ; enfin cette année la population est évaluée à 170,199 habitans.

—Le 16 de ce mois, Rossini a épousé à Bologne Mlle Olympe Pélissier. Le fait est constaté par une lettre qui nous est communiquée par M. Troupenas, et dans laquelle nous lisons : " Je vous écris au sortir de l'église, avec tant " d'émotion au cœur, qu'à peine je puis tenir " ma plume. Je suis presque effrayée de ce " que Dieu a fait pour moi en permettant que je " devinsse la femme de Rossini. Puisse ma " vive reconnaissance lui rendre tout le bonheur " qu'il mérite ! Je croirais être ingrate envers " vous si vous apprenez mon mariage, vous le " meilleur ami de mon mari, par tout autre que " par moi."

Chaque courrier apporte la confirmation des résistances que les améliorations projetées par le pape Pie IX rencontrent au sein même du sacré collége et des autorités ; mais maintenant que le cardinal Gizzi a pris le pouvoir en mains, on peut espérer que ces résistances seront vaincues. Voici les nouvelles très récentes de Rome que nous trouvons dans le *Sémaphore* :

" Rome, le 18 août.

" Les manifestations de la joie des populations dans les provinces, ainsi que dans Rome, n'ont point cessé. On a improvisé des foulards, des cravates aux couleurs postificales ; elles sont ornées du portrait de S. S. Pie IX. Femmes et jeunes gens, chacun s'en pare avec fierté et une vive satisfaction. C'est là un moyen moins bruyant, bien que tout aussi ostensible, de faire con-

naître ces sentimens. L'appui du Saint-Père et celui du secrétaire-d'Etat, le très estimable cardinal Ghizi se trouvent entièrement dans la population. Les cardinaux résidant à Rome continuent à faire une opposition alternativement sourde et ouverte au système régénérateur de Pie IX. Le jour où le secrétaire-d'Etat a pris la direction des affaires, il a envoyé de très bonne heure prendre toutes les dépêches adressés à la secrétairerie d'Etat, parmi lesquelle il s'en trouvait qui étaient adressées au cardinal Mattei, sous le pli du sous-secrétaire de ce département, qui est encore le même que sous Grégoire XVI. Les enveloppes extérieures déchirées, le cardinal Gizzi n'eut besoin de briser aucun nouveau cachet pour lire les rapports de différentes autorités adressés au cardinal Matei, en réponse à des lettres sous forme officielle, par lesquelles, en déplorant l'amnistie, il recommendait d'étouffer les manifestations de la joie publique. A plusieurs autre égards, cette correspondance était de la même nature. Il parait que, par suite de l'égarement du parti rétrograde, les autorités qui s'y rattachent, dans l'intérieur, avaient partagé la confiance de voir confirmer les mêmes secrétaires d'Etat; le maintien officiel des mêmes sous-secrétaires d'état; créatures de leurs anciens chefs, semblait l'assurer. C'est ce qui a parmis qu'une telle correspondance fût expédiée sans précautions. En ne faisant que se conformer à de nombreux précédens, le souverain pontife pouvait faire renfermer le cardinal Mattei au château Saint-Ange; mais sa mansuétude est trop grande pour qu'il use d'une rigueur semblable et dont la plupart de ses prédécesseurs ne se faisaient pas faute; Les audiences libres ont lieu, chaque semaine, une fois; les femmes mêmes y sont admises; ces audiences ont lieu dans le jardin du Quirinal. La haute noblesse paraît vouloir seconder le saint-père contre l'obstination d'un grand nombre de cardinaux. On a la confiance de voir s'ouvrir pour les Etats pontificaux une ère de régénération."

—Voici une tentative de contrebande d'un nouveau genre; nous laissons la responsabilité de l'historiette au journal judiciaire qui la raconte:

"Un marchand de légumes, traînant une charrette à bras rentrait, il y a deux jours, à Paris par la barrière d'Enfer; dans sa charrette, une femme était étendue la face vers le sol et paraissant dormir profondément. Au moment où il se disposait à franchir la grille d'octroi, les preposés s'approchèrent de la charrette. "Faites pas attention, dit l'homme, c'est mon épouse que je ramène dans un bel état! Merci, tous les tonnerres du bon Dieu ne seraient pas capables de la réveiller; mais nous compterons à la maison."

"En parlant ainsi, il s'était remis en route, et déjà il gagnait la chaussée intérieure de Paris, lorsqu'un des commis, vieux renard devenu chauve sous le harnais, se ravisa, courut à l'homme, et arrêtant la charrette, voulut voir la dormeuse d'un peu plus près. "Quand je vous dis que c'est mon épouse, et qu'elle a le vin si dur qu'elle n'entendrait pas le bon Dieu tonner! fit le mari.— A la bonne heure, répondit le commis, mais il me semble sentir un parfum d'esprit de vin.—*Je le crois parbleu bien!* Elle en a assez absorbé pour le sentir, la coquine; prenez garde, si vous avez sur vous des allumettes chimiques, le feu y prendrait."

"Le préposé allongea le bras. "Halte-là! mon officier, clama le mari; jeu de main, jeu de vilain! La particulière peut être fautive, mais c'est mon épouse, et ça ne regarde que moi!" Mais le commis repoussa l'homme, et saisissant la robe de la femme, *qu'il* releva le plus décemment possible, il découvrit une outre très ingénieusement construite, qui ne contenait pas moins de cent litres d'esprit de vin.

"L'homme à la charrette a été envoyé à la préfecture, et quant a *son épouse*, on l'a mise au frais."

—Un jeune homme de vingt-huit ans, ouvrier serrurier, natif de Tour, avait, il y a près d'un an, cherché à obtenir la main d'une jeune veuve de Ligny; mais un rival lui fut préféré, et, de désespoir, il tenta de se couper la gorge avec un rasoir. Il quitta ensuite Ligny; mais il paraît que l'éloignement ne le guérit pas de son amour: une lettre fut écrite par lui à la veuve remariée, afin de la décider à quitter son mari; en cas de refus, l'amant obstiné la menaçait de venir lui faire sauter la cervelle. N'ayant reçu aucune réponse, il se rendit à Ligny, où la jeune femme le vit entrer dans une maison en face de celle qu'elle habitait. Effrayée de cette apparition, elle porta la lettre au commissaire de police; celui-ci interrogea le nouvel arrivé, et sur ses reponses peu rassurantes, le fit incarcérer. A peine ce malheureux était-il enfermé, qu'il se brûla la cervelle d'un coup de pistolet. On n'avait pas pris la précaution de le fouiller avant de l'écrouer.

ECOLE DE MEDECINE.

CETTE Ecole recommencera ses Cours le premier LUNDI de NOVEMBRE prochain, savoir, le 18 du même mois mise en concours les Chaires d'Institute de Médecine, de Jurisprudence Médicale et de Botanique.

Lundi le 30, il y aura aussi un concours pour l'élection d'un Second Démonstrateur d'Anatomie.

Les Candidats doivent posséder les deux langues.

Pour plus amples informations s'adresser au

DR. SUTHERLAND,

Secrt.

29 septembre.

LE Soussigné averti tous les Marchands de la Baie du Public en général qu'il ne payera aucune dette contractée par MARGUERITE HAMEL, son épouse, sans un écrit signé de sa main.

ELEODORE CHAMPOUX.

Baie du Febvre, 29 sept. 1846.

LA REVUE CANADIENNE

MONTRÉAL, 29 SEPTEMBRE, 1846.

LE GOUVERNEMET RESPONSABLE ET LA PRESSE ANGLAISE.— UNE ERREUR DU *TIMES* DE MONTREAL.

La presse en Angleterre s'est beaucoup occupée depuis quelques temps d'affaires coloniales, et l'a fait de manière a échauffer la bile de nos bons amis les tories de Montréal. Le *Morning Chronicle* et le *Daily News* entr'autres, deux des journaux les *plus importants de Londres*, ont discuté largement la célèbre difficulté qui s'est élevé entre lord Metcalfe et le cabinet La Fontaine-Baldwin en 1843, et sont arrivés à la conclusion logique que la faute était toute entière aux mains de lord Metcalfe, qui voulait remplacer par sa volonté dictatoriale, les avis de son conseil; nous sommes bien aise de voir l'opinion publique en Angleterre éclairée sur cette question tant controversée ici, apprécier enfin la nature et les motifs de l'antagoniste, qui a existé entre lord Metcalfe et son conseil.

Oublier sa haute position de représentant de Sa Souveraine, descendre dans l'arène politique, se faire un partisan violent et acharné, adopter une politique d'intrigue et de corruption, gagner de la popularité en répandant l'argent avec profusion dans toutes les localités, peut être un bon moyen de gagner un succès éphémère et passager, mais ne peut consolider un gouvernement quelconque. Tel fut la politique de lord Metcalfe; aussi l'édifice qu'il a laissé derrière lui, qu'il avait élevé avec tant de *peines* et de *soins*, s'est-il écroulé aussitôt après son départ, donnant ainsi le plus éclatant démenti aux ennemis de l'ordre et de la constitution. Ce qui arriva à lord Metcalfe arrivera encore aux autres gouverneurs anglais, qui voudront mettre leur volonté au-dessus des principes de la constitution.

Au sujet des articles du *Morning Chronicle* et du *Daily News*, le *Times* de Montréal, a consacré une de ses colonnes d'hier à la "fameuse crise ministérielle de 1843." Comme toujours, le *Times* est d'une insolence et d'une outre cuidance admirables.

Depuis longtemps, nous dit gravement la feuille Tory, nous sommes convaincus, que la plupart de nos infortunes politiques sont occasionnées par l'ignorance et l'incapacité de nos chefs. C'est trancher toutes les questions difficiles qui se sont présentées au pays depuis vingt ans, d'une manière tout-à-fait nouvelle. Nous dirons à notre confrère du *Times* que nous trouvons, nous, une cause à tous nos maux, autre que celle qu'il indique dans son fameux article d'hier; cette cause c'est l'ignorance des gouverneurs qui nous sont envoyés par le gouvernement anglais. Cette ignorance les fait tomber aux mains du parti oligarchique et dans toutes les erreurs et les préjugés les plus absurdes.

Le *Times* passe ensuite à la question du gouvernement par un parti et nous dit que nous devons avoir ce genre d'administration, mais que nous ne sommes pas préparés pour cela; qu'il peut y avoir en Angleterre de grandes questions pour diviser la nation, mais qu'en Canada, il ne devrait y avoir *qu'un parti*, ayant les mêmes intérets et les mêmes besoins. Pour ce qui concerne le Bas-Canada, nous sommes d'accord avec le *Times*; il ne devrait y avoir qu'un parti; c'est celui de l'immense majorité Bas-Canadienne, celui des 5 à 600,000 libéraux, qui forment aujourd'hui l'opposition; il n'y aurait pas d'autre parti que celui-là dans le Bas-Canada, si on permettait aux habitans le libre et franc exercice de leurs droits constitutionnels. Il n'y aurait pas d'autre parti que celui-là, si le gouvernement ne donnait pas toutes ses faveurs à une classe privilégiée, ennemie des intérets nationaux, turbulente et factieuse minorité, choyée et chérie par presque tous les gouverneurs, qu'on nous envoie. Il n'y aurait pas enfin tant de difficultés dans nos affaires coloniales, si on voulait remplacer l'intrigue et la corruption par l'honnêteté des principes et de la conduite administrative, en donnant aux CINQ SIXIEMES de la population sa part légitime dans le gouvernement de la province.

Le *Times, of course* justifie la conduite de lord Metcalfe; tout en admettant l'incapacité et l'ignorance de ce gouverneur en fait de gouvernement responsable, à son arrivée en Canada, il nous dit sérieusement que son intelligence supérieure lui fit bien vite apercevoir la fausseté des vues de ses conseillers. Delà il passe à la considération de la position d'un gouverneur colonial responsable à Sa Souveraine, et "qui a une responsabilité, comme disait lord Sydenham, qu'il ne peut transporter à personne;" nous admettons cette responsabilité du gouverneur à Sa Majesté; mais, suivant nous, elle ne concerne que le intérêts métropolitains, les grands intérets impériaux. Lord John Russell en expliquant la responsabilité dans sa fameuse dépêche de Novembre 1841, a bien dit que l'administration des affaires locales de la colonie devait être laissée au peuple du Canada. Partant de ce principe, nous déclarons que l'intervention du gouverneur dans nos affaires locales, sous prétexte qu'il est responsable à Sa Souveraine, contre l'opinion de ses conseillers légaux, était de la part de lord Metcalfe, comme elle doit être de la part de tout autre gouverneur, en contravention des principes du gouvernement responsable. S'il en était autrement, il y aurait toujours moyen de frustrer les habitans de ce pays de leurs droits. Heureusement que les principes sont chairement établis et malgré les subtils et spécieux arguments de la presse anglaise du pays, et les efforts du parti tory, nous avons la ferme confiance qu'ils triompheront.

Comme on voit, l'article du *Times* n'est que la répétition de tous les faux arguments à l'aide des quels il y a quelques mois on voulait appuyer la politique de lord Metcalfe. On comprend que la misérable minorité qui est entrée au pouvoir, grâce à cette politique, voudrait le conserver en la perpétuant. De là le zèle du *Times* et autres feuilles semblables à rappeler le bon temps du règne de lord Metcalfe, ce bon temps quand les canadiens se tuaient assommer aux élections et ailleurs; et quand la violence était souveraine, l'intrigue et la corruption de la saine morale et de la charitable philantropie.

Cette fois ci le zèle du *Times* l'a mené trop loin. Puisqu'il proclame l'ignorance et l'incapacité des hommes politiques, qui conduisent les partis en canada; c'est qu'il est bien savant, bien précis bien logique ce monsieur qui conduit le *Times*. Enfin il nous semble, qu'il faut être fort et bien ferré pour faire des charges ou accusations de cette nature. Toujours faut-il, ne pas commettre le moment d'après, une erreur comme celle contenue dans ce même article. Le *Times* s'expose a voir l'accusation retorquée contre lui.

Avec ce ton doctoral qu'on lui connait, il nous dit que lord Sydenham a eu grand tort de créer la place de président du conseil exécutif et d'y placer un membre de son cabinet; cette place, ajoute le savant journal devrait toujours appartenir au gouverneur lui-même, qui serait toujours ainsi, *de facto* le premier ministre de la couronne dans la colonie. Le *Times* devrait savoir, et qu'il l'apprenne s'il l'ignore, que le gouverneur est *de facto* et *de jure*, président du conseil exécutif, dans la colonie; qu'il préside toutes les assemblées du ministère "on conseil" et que ce que nous appelons le président du conseil n'est que le président du comité du conseil ou le rapporteur chargé de faire les rapports sur les procédés, etc.: le nom seul du gouverneur parait dans les régistres comme président du conseil, puisqu'il n'y en a pas d'autres.

Le *Times* devrait être satisfait; s'il ne l'est pas c'est qu'il est trop difficile. Alors il devrait lui, le *Morning Courier*, la *Gazette* et tous les savants personnages, qui se plaignent tant de l'ignorance des canadiens, ils devrient, disons nous, plier bagage et quitter ce pays d'imbéciles et d'*ignaraus;* ce serait infiniment mieux que de vouloir éclairer des gens incapables d'apprendre; infiniment mieux *que de perdre son temps*, avec le capitaine Bayfield, a creuser le nouveau chenal du lac St. Pierre, qui, le farceur qu'il est, est déterminé à se remplir à mesure qu'on le creuse!

LA LIBERTÉ COMMERCIALE ET LA PROTECTION.

Le correspondant *José*, de la *Minerve*, en nous accusant hier d'inconsistence de contradiction, parce que dans notre numéro du 25 nous avons publié l'article de l'*Economist* en faveur des manufactures nationales, après avoir souvent écrit en faveur du commerce national, prétendra-t-il que ces grands intérêts sont ennemis les uns des autres? que les uns ne peuvent prospérer qu'au détriment des autres! Lui fabricant de draps, désirerait-il un tarif *protecteur* à l'instar du tarif whig des Etats-Unis, de 50 pour 100, qui en fermant l'entrée du Canada au draps anglais ou autres, lui permettrait, à lui et à la presqu'imperceptible minorité de nos concitoyens qui fabrique du drap, de vêtir à eux seuls sans compétiteurs les consommateurs du pays, par conséquent à des prix énormes? Veut-il que les consommateurs de draps, c'est-à-dire, la totalité de nos concitoyens, se taxent de 50 pour 100 enfin d'enrichir *José* et ses semblables en 5 ou 6 ans par des profits exorbitants et usuriers? Est-ce le système des *couches-chaudes* que *José* veut appliquer à notre industrie? Est-ce la culture forcée de genres d'industrie qui ne conviennent ni au sol, ni au climat, ni aux capitaux, ni à la main-d'œuvre, ni aux besoins du pays?

Il est une foule de manufactures simples et faciles, qui ne demandent que peu de capitaux et de main d'œuvre, (deux choses très rares en ce pays) qui peuvent réussir naturellement, sans la *protection* des *couches-chaudes*, et sans taxer la nation pour donner des *primes* d'encouragement à ceux d'entre nous qui se dévoueraient à ces genres d'industrie. Mais si *José* et ses semblables veulent introduire des fabriques qui ne puissent pas même payer leurs frais de simple production sans l'aide pécuniaire et les *dons charitables* de leurs futurs consommateurs; de ces fabriques, nous le proclamons de grand cœur et à pleine voix, nous n'en voulons pas.

Nous sommes en faveur de la liberté commerciale, parceque nous croyons que c'est pour nous comme pour tous les autres peuples un moyen de prospérité; parceque cette liberté s'accorde avec toute les autres et en est une conséquence nécessaire.

Par elle, chaque pays livrera au marché en général ce qu'il excelle à produire et tirera du dehors ce que les productions étrangères pourront lui livrer au plus bas prix. La liberté du commerce est le moyen pour chaque pays de se pourvoir aisément et où il lui plait des matières dont il a besoin, de produire ce qui lui convient le mieux, de le produire au meilleur marché et de le placer le plus avantageusement.

Avec la protection, tout se complique et se fausse, tout devient difficile, tout s'enchérit. La concurrence étrangère que l'on redoute est moins formidable qu'elle ne le parait. Elle ne fera que détruire toutes ces industries venues en serre chaude qui embarrassent plus qu'elles ne sont utiles, et qui produisent à grand frais ce que les échanges internationaux procureraient à d'excellentes conditions. En résumé, le système protecteur n'aboutit qu'à des déceptions et à des illusions: il ne profite qu'à un très petit nombre de branches du travail humain qui sont dirigées par des hommes plus puissans ou plus habiles que les autres.

Nous soumettons à l'attention de nos lecteurs, et aux méditations de *José*, de nouveaux échatillons des progrès de cette science de l'Economie Politique, que *José* dans sa présomptueuse sagesse trouve si "*glissante*."

Richard Cobden, a Paris.

L'événement de la dernière quinzaine d'août, a été le banquet donné à M. Cobden, le plus grand révolutionnaire des temps modernes, mais dont le sans-culotisme est appelé à faire de tous les peuples des frères et amis, et à réaliser entre eux, s'il est réalisable, le rêve de la paix universelle; quelle que soit la fougue radicale avec laquelle il a combattu les aristocrates de l'économie politique, M. Cobden est aussi un grand philantrope, il a réellement et efficacement travaillé pour le peuple; c'est lui qui a pu faire dire par le premier ministre de l'empire britannique, en termes aussi grands dans leur esprit que simples dans leur lettre: "L'Angleterre veut qu'au meilleur marché possible, tout ce qui est bon (les céréales), tout ce qui est doux (le sucre), soit mis à la portée du plus grand nombre de consommateurs possible."

Le 18, a eu lieu le banquet offert à M. Cobden par la société des économistes, à laquelle étaient venus se joindre plusieurs membres des deux chambres, des commerçans et plusieurs autres notabilités. Le banquet était présidé par M. le duc d'Harcourt, pair de France, qui est président de la société des libres échanges. Vis-à-vis était assis M. Horace Say, l'un des vice-présidens de la société des économistes. M. Cobden était à la droite du président.

Les différens toasts qui ont été portés ont en général été vivement applaudis. Le discours de M. Cobden, très bien dit en français, a été particulièrement interrompu par des marques nombreuses et vives d'approbation. Tout ce qu'il a dit sur la France est de très bon goût. La réfutation qu'il a resumée des principaux argumens qu'on opposait à la ligne anglaise, et qui sont les mêmes qu'on reproduit aujourd'hui en France, a eu aussi le plus grand succès. On l'a trouvée d'un rare bon sens et d'une forme très originale. Nous donnons ce discours en entier.

Le premier toast a été porté par M. le duc d'Harcourt, président:

"*Au Roi!* Puisse l'établissement de la liberté du commerce ajouter un nouvel éclat à un régne qui s'est déjà signalé par tant de services rendus à la prospérité de l'industrie et à la paix du monde!"

M. Horace Say, vice-président:

"*A Richard Cobden!*

"Est-il besoin, messieurs, que j'ajoute encore quelques paroles?

"Ce nom est dans toutes les bouches; il éveille chez chacun de nous les mêmes sentimens, la même sympathie, les mêmes idées.

"Cobden! c'est pour nous le tableau de la féodalité achevant de s'écrouler en Angleterre sous les coups redoublés du bon sens! Cobden! c'est l'émancipation des travailleurs, qui trouvent dans la liberté de l'échange le complément du droit de propriété sur le fruit de leurs œuvres! Cobden! c'est la paix du monde par suite du lien qu'établira entre tous les peuples la liberté du commerce!

"Enfin, messieurs Cobden! c'est au milieu de nous cette ligue qui, par sept années de persévérance, de talent, de courage, a conduit à fin une des plus grandes révolutions des temps modernes. Le résultat obtenu a été, non seulement l'abrogation des lois iniques sur les céréales, *mais encore*, et c'est ce qui *importe* au monde entier, l'inauguration du grand principe de la liberté des échanges. Le moyen employé a été la discussion ouverte sur tous les points du pays; discussion qui a éclairé l'opinion publique, détruit les préjugés et fait justice des sophismes sans cesse reproduits par l'intérêt égoïste du monopole; discussion dans laquelle les Villiers, les Wilson, les Bright, les Fox, ont montré que la plus haute éloquence est celle qui, s'appuyant sur le vrai plaide la sainte cause de l'humanité.

"Réjouissons-nous donc de posséder aujourd'hui au milieu de nous celui qui fut véritablement l'âme de la ligue et qui, par son noble caractère, par sa parole puissante, son irrésistible logique, a plus que tout autre contribué au succès.

"*A Richard Cobden!*"

M. Cobden a répondu en ces termes:

"Messieurs.

"C'est pour moi une source de regrets qu'il y ait deux langues dans cette assemblée, où je suis sûr qu'il n'y a qu'un cœur. Dans des circonstances plus favorables, il me serait difficile de rendre l'émotion que j'éprouve; combien ne m'est-il pas impossible d'exprimer mes sentimens dans une langue qui malheureusement ne m'est pas *familière*.

"Messieurs, je vous prie de croire que je suis profondément reconnaissant de la manière cordiale dont vous avez répondu aux expressions trop flatteuses par lesquelles notre excellent président m'a introduit auprès de vous. Permettez-moi de réclamer pour d'autres une grande part de cette bienveillance. Je ne suis qu'un humble individu parmi beaucoup d'autres d'un plus grand mérite qui ont longtemps travaillé au triomphe d'un grand et bienfaisant principe. Au nom de mes collaborateurs absens, laissez-moi vous remercier de votre sympathie.

"Mais après avoir décliné tout mérite exclusif dans l'œuvre qui a été accomplie, il me sera permis d'avouer, sans égoïsme, que je partage l'opinion de cette réunion sur l'importance de notre victoire. Le libre échange, c'est un article de plus ajouté à la grande charte de la liberté humaine. C'est un nouveau signal élevé sur la voie des peuples, pour montrer le progrès de la civilisation dans le dix-neuvième siècle. Nous avions déjà conquis les droits de la conscience, la liberté de la parole, l'inviolabilité de la presse, et nous sommes maintenant en possession de la liberté de l'industrie: et je dois avouer que je n'ai jamais pu me considérer comme le citoyen d'un pays parfaitement libre aussi longtemps que ce dernier stigmate, d'esclavage sous forme de monopole, a privé mes compatriotes des droits et de la juste récompense de leur travail et de leur habileté.

"Messieurs, je parle ici comme Anglais, et des droits des Anglais. Il ne m'appartient pas de paraître devant vous à un autre titre. Je ne fais pas de la propagande. Vous nous rendrez la justice de reconnaître que pendant le cours de notre agitation nous nous sommes strictement renfermés dans nos limites nationales. Nous n'avons jamais cherché de l'assistance au dehors, ni demandé qu'on stipulât des conditions avec les autres pays, et même je suis prêt à admettre sincèrement que dans de telles entreprises toute intervention d'élémens étrangers n'est propre qu'à compliquer la lutte, à retarder et à compromettre le succès. Plût au ciel que tous les autres pays fussent laissés aussi libres que nous l'avons été nous-mêmes, d'accomplir leurs réformes domestiques à l'abri de toute influence extérieure!

"D'après ce que je viens de dire, vous ne supposerez pas, si j'ajoute quelques mots sur les opérations de la ligue, que je songe à les proposer à votre imitation.

"La ligue a été organisée pour disséminer parmi le peuple anglais ces vérités qu'Adam Smith et votre Jean-Baptiste Say ont promulguées il y a un demi-siècle. Tandis qu'elles n'étaient à la connaissance que d'un petit nombre d'hommes éclairés, nous avons voulu les rendre familières à tous nos concitoyens; nous avons en en vue de préparer l'opinion publique au renversement de ces barrières qui, sous le nom de droits protecteurs, s'opposaient au libre échange de nos produits contre ceux des autres pays. Nous avons voulu [illegible] enseigner au gouvernement que son [illegible] devait s'abstenir de toute intervention dans le travail et le commerce. La doctrine de la ligue ne saurait être mieux exposée que par ces paroles de Turgot, écrites, à ce que je crois, avant que Smith eût publié son *Traité des Richesses*: "Ce que l'Etat doit à chacun de ses membres, c'est la destruction des obstacles qui les gênaient dans leur industrie ou qui les troubleraient dans la jouissance des produits qui en seraient la récompense. Si ces obstacles subsistent, les bienfaits particuliers ne diminueront point la pauvreté générale, parce que la cause restera tout entière."

"Messieurs, tout ce que j'ai dit et écrit pendant les sept dernières années n'est qu'un commentaire sur cette maxime de votre illustre homme d'état. La ligue a levé des contributions, imprimé et répandu dans le pays des pamphets par milliers de tonnes, et envoyée ses missionnaires dans toutes les villes du royaume. Imitant dans cette lutte morale, la tactique de votre grand capitaine, nous avons précipité toutes nos forces sur une division de l'ennemi. En attaquant la loi des céréales, nous n'avons pas mis un instant en doute (et ces prévisions se réalisent tous les jours) que si nous enlevions cette position, tous les autres monopoles seraient réduits à se rendre à discrétion.

"Je ne m'arrêterai sur les détails de cette lutte que pour vous signaler les deux ou trois principaux argumens par lesquels nos adversaires ont si long-temps réussi à se défendre. Je ne serais pas étonné qu'ils ressemblent à ceux que vous rencontrez dans ce pays, car comme la vérité revêt en tous lieux la forme divine, l'erreur *aussi est forcée de se déguiser* dans la même sophistique. Les monopolistes arguèrent d'abord qu'ils étaient lourdement chargés par les taxes publiques, ce qui leur donnait droit, disaient-ils, à la protection.—Nous autres, *free traders*, nous répondîmes que nous étions aussi taxés qu'ils pouvaient l'être, et que c'était précisement pour cela que nous ne pouvions suffire à payer des taxes additionnelles pour leur protection. L'opinion publique, après sept ans de débâts devant son tribunal, nous a donné gain de cause. Ensuite ils plaidèrent qu'il était dangéreux de se mettre dans la dépendance de l'étranger pour les alimens. S'il s'agissait, disaient-ils, de vêtemens, de bois ou de fer, cela pourrait être admissible. Mais quelle folie ne serait-ce pas de se mettre à la discrétion de l'ennemi pour le blé?

"Cependant le peuple ayant pris son temps pour examiner le terrible argument, a décidé qu'il ne se soumettrait pas à la famine pendant la guerre. Mais voici venir la masse des monopolistes: ils se posèrent comme les représentans de l'*industrie nationale*, les seuls rémunérateurs du travail, les soutiens du trésor et les colonnes de l'état. Nous nous hasardâmes modestement à suggérer qu'un intérêt si puissant devait au moins être en mesure de se soutenir par lui-même sans mettre les mains dans les poches d'autrui. Nous fûmes alors assaillis comme des traîtres qui voulions ruiner le pays pour enrichir l'étranger; on nous dénonça comme les amis de la France, de l'Allemagne, de l'Amérique. Bien plus, un des journaux protectionistes nous accusa positivement d'être à la solde de l'empereur de Russie.—En vain, nous nous efforcions d'étouffer par le raisonnement et par les faits cette clameur sans cesse répétée de *travail national*. Oh! combien de centaines de lourdes harangues en faveur du travail national n'ai-je pas été entendre à la chambre des communes! Je frémis encore quand je pense à leur longueur et à leur pésanteur, et m'étonne d'être encore en vie pour vous raconter mes tribulations. Enfin, le jugement de l'opinion publique a mis un terme à ma peine en déclarant que tous les genres de travaux exécutés dans le pays étaient également *nationaux*, et qu'il n'y en avait aucun, par mieux, qui eût droit à un privilège aux dépens de tous les autres. Quelques-uns des protectionistes, les plus capables d'entre eux, dans l'impossibilité de se défendre par le raisonnement, cherchèrent un refuge dans le mépris des théories. "Nous sommes d'accord avec vous, *en principe*, disaient-ils, nous concevons qu'*abstraitement* vous avez raison." Nous leur répondîmes que nous ne luttions pas contre des fantômes, mais contre un corps nombreux de monopoleurs en chair et en os, dont les exactions n'avaient que trop de réalité, et nous leur demandions s'ils étaient préparés à soutenir que le huitième commandement est une *abstraction*. Oh! donnez-moi pour adversaire un homme qui m'accorde que j'ai raison *en théorie!* Nous comprîmes que *nous en avions fini avec les protectionistes*, dès l'instant qu'ils furent amenés à reconnaître la justice de notre principe *en théorie*.

"Je ne veux point omettre de rendre hommage à quelques-uns de nos antagonistes qui auront prudement recours aux *propheties* au lieu d'en appeler à l'*expérience;* toujours ils argumentent au mode *futur*. Pendant sept ans, ils annoncerent que si la loi-céréale était abolie, le sol d'Angleterre serait laissé en friche et ne paierait plus de rente au propriétaire. La loi-céréale est abolie, et voilà que ces mêmes hommes vendent et louent leurs domaines plus cher que jamais, et, je me félicite pour leur compte de ce qu'ils ont été aussi faux prophètes que mauvais logiciens.

"Ils prédisaient encore que si nous ouvrions nos portes sans exiger de l'étranger aucune réciprocité, les autres peuples ne suivraient pas notre exemple, et le dernier paquebot d'Amérique nous apporte un tarif presque aussi libéral que le nôtre, et j'apprends que Sa Sainteté le

pape se prépare à ajouter à la vérité de nos principes l'autorité de son témoignage infaillible. Mais je vous fatigue de ces détails. Qu'il me suffise de dire que la victoire a été remportée après que sept années de discussion ont mis au néant tous les argumens que la sagacité ou de sincères alarmes avaient pu fournir aux protectionnistes.

« Si vous me demandez si la question est résolue pour toujours, je répondrai oui, car en Angleterre nous ne reculons pas d'un pouce dans la voie des réformes quand toutes les positions sont conquises par la force de l'argument et de la raison. D'ailleurs, il n'y a pas chez nous un homme d'état, digne de ce nom, qui voulût entreprendre de fonder le gouvernement du pays sur le principe de la protection.

« Je ne parle pas de sir Robert Peel, qui lui a rendu son nom immortel par la part qu'il a prise à l'émancipation de notre commerce; ni de lord John Russell qui lui a prêté un si généreux concours. Mais je dis qu'il n'y a pas aujourd'hui un membre de l'ancien ou du nouveau cabinet qui défende encore le principe de la protection. Tous, jusqu'au dernier, ont répudié, de la part du gouvernement, le droit d'intervenir dans les franchises de l'industrie individuelle.

« Messieurs, je ne rendrais pas justice à mes propres sentimens et aux vœux de ceux dont j'ai eu l'honneur d'être le collaborateur en Angleterre, si je terminais sans dire que nous attendons de l'application universelle de notre principe des résultats d'un ordre bien plus élevé que ceux auxquels j'ai fait jusqu'ici allusion. Sans doute, il est bien d'étendre le commerce, de multiplier les satisfactions de la vie, de stimuler l'industrie et d'augmenter la récompense du travail. Mais quelque appréciables que soient ces avantages matériels, le libre échange est destiné à conférer à l'humanité des bienfaits d'une nature bien supérieure. Vous avez applaudi ce soir aux paroles de notre président quand il a parlé de la paix, et vos sentimens à cet égard éveilleront ceux de tous les *free traders* d'Angleterre. L'Europe, il est vrai, jouit de la paix; mais en sommeille-t-elle tous les fruits? Partout nous voyons s'accumuler des moyens de guerre.

« Oh! contre ce fléau de l'humanité, le monde a besoin d'autres garanties que celle qu'on peut trouver dans de gigantesques et ruineux armemens, car l'expérience a malheureusement prouvé que ces menaçantes dispositions sont plus propres à stimuler qu'à anéantir les passions guerrières. Pour faire de la paix autre chose qu'une trêve armée, il faut jeter de son côté une masse d'intérêts capables de prévenir jusqu'à la possibilité de la guerre. C'est là la mission des *free traders*.

« Pensons-nous que le libre échange de mutuels services entre les peuples est la plus sûre sauvegarde contre les hostilités nationales? Pensons-nous que la liberté confierait au commerce, le négociateur par excellence, ces relations internationales, si chanceuses quand elles sont remises exclusivement aux mains tremblantes de la diplomatie! Alors notre devoir est de travailler, chacun dans sa sphère légitime, au renversement des barrières qui séparent l'homme de son frère. Que les nations s'unissent enfin dans cet esprit de concorde qui préside à cette assemblée où nous oublions si nous sommes français ou anglais pour nous rappeler que nous sommes des hommes.

Messieurs je vous remercie de l'attention bienveillante avec laquelle vous avez bien voulu écouter cette expression imparfaite de mes sentimens. Pour me résumer, messieurs, je bois avec vous à l'union de tous les peuples.

LES ETEIGNOIRS!

Nous regrettons d'apprendre que dans quelques localités, de misérables gens se sont mis l'œuvre pour persuader aux habitans de faire de l'opposition à l'exécution de la loi des écoles.

La *Minerve* d'hier nous dit:

" On compte maintenant deux éteignoirs *très-célèbres* dans le district de Montréal: un dans le comté de Terrebonne, et un autre dans le comté de Berthier; le District des Trois-Rivières en a aussi un dans le comté de Nicolet. Le plus éminent est sans contredit celui de St. Martin (comté de Terrebonne) car à lui revient l'honneur de s'être opposé le premier à l'éducation. C'est l'éteignoir en chef, les autres sont ses disciples! Nous voyons avec beaucoup de regret que le district de Québec en compte un bien plus grand nombre; cette circonstance est vraiment à déplorer."

Il est grand temps que l'attention publique soit appelée à suivre les procédés, les faits et gestes de ces *éteignoirs*, qui méritent d'être stigmatisés d'infamie; l'éducation est notre ancre de salut, s'y opposer, c'est vouloir notre anéantissement. L'espace nous manquant aujourd'hui, nous reviendrons sur ce sujet dans un prochain numéro.

FAITS DIVERS.

TABLEAU MECANIQUE DU CELEBRE MAELZEL.

Nous avons assisté hier à la soirée de M. Zionczek et sommes très satisfaits des amusements qu'il donne à ses visiteurs.

Ce monsieur a fait devant nous les plus merveilleux tours de gymnastique que nous ayons encore vus en cette ville. Il a une dextérité et une adresse admirables. Les applaudissements frénétiques qui accueillaient la plupart de ses tours, lui sont une garantie du succès et de la vogue qui l'attendent et auxquels il a tous les titres. Ce qui nous a le plus frappé dans tout cela, ce sont les jeux de BOULES, des COUTEAUX et la fameuse CHASSE AUX CAILLES. Certainement ceux qui iront voir M. Z. admireront comme nous son adresse et les efforts qu'il fait pour amuser son monde.

Nous n'avons pas été désapointé dans le grand tableau de Maelzel, dont les journaux américains ont tant fait mention. C'est tout à la fois un chef-d'œuvre de peinture et de mécanisme; vous avez sous les yeux la fidèle représentation de Moscou, la capitale des czars de toutes les Russies, le gouverneur chargé de la garde de la ville et du Kremlin, apptenant l'approche de la grande armée fait évacuer la ville et la livre aux flammes. Aux lueurs de l'incendie, vous apercevez les colonnes de l'armée de Napoléon, infanterie, artillerie et cavalerie; l'empereur lui-même paraît entouré de ses généraux! il voit les ravages du feu et ordonne de faire sauter le palais impérial avant de quitter la ville en cendres. Toutes les familles doivent aller voir ce grand sujet historique.

LA TEMPÉRATURE ET LA RÉCOLTE

Le mois de septembre qui achève a été remarquablement doux et agréable. La nouvelle lune et l'équinoxe n'ont pas amené de changements notable; les dernières nuits ont été un peu froides et dimanche il a plu abondamment. Les nouvelles qui nous arrivent des différents quartiers du Bas-Canada, disent que la récolte est bonne; les patates sont moins gatées qu'on ne craignait; il n'en a pas été planté autant que les années précédentes, mais elles ont passablement rendu; il y a du blé, orge, avoine plus qu'il n'en faut pour les besoins du pays. Les grains se vendront bien, vu la rareté des grains en Europe,

Nous apprenons avec plaisir que M. J. P. Leprohon étudiant chez A. Giard écuier, a le 26 courant subi son examin, de la manière la plus brillante pour être admis comme avocat devant son honneur M. le juge-en-chef de Montréal. Les examinateurs étaient MM. J. U. Beaudry et P. R. LaFrenaye.—*Communiqué.*

Tribut d'estime et de reconnaissance des Paroissiens de St. Edouard à M. Félix Perrault, prêtre.

Nous recevons une correspondance de St. Edouard, au sujet du Départ de Messire Perrault de cette paroisse, laquelle correspondance nous regrettons de ne pouvoir publier vu l'abondance des matières.

Les habitans de St. Edouard ont vu avec regret partir leur pasteur bien aimé. Ils se sont assemblés, lui ont presenté une adresse, et sont allés le reconduire, plus de cent voitures, jusqu'à sa nouvelle paroisse. Messire Perrault a été très sensible à ces marques d'estime et de reconnaissance, qui lui font tant honneur, et y a répondu d'une manière affectueuse et très approprié, regrettant de les quitter, mais devant obéir à l'ordre de son supérieur " Le prêtre n'ayant pas de volonté à lui."

— Nous somme informés que les Dames du *Sacré-Cœur* établies dans la paroisse de St. Vincent de Paul, ont déjà plus de cent pensionnaires dans leur maison.

On nous dit aussi que le collége de Ste. Thérèse est dans l'état le plus florissant, au grand nombre d'élèves.

LE DANGER D'ETRE SOMNAMBULE. — Le *Saint-Louis Réveille*, dans son numéro du 15, dit qu'un Français nommé M. Bourdeau s'est levé pendant son sommeil, est monté sur une fenêtre et s'est précipité du troisième étage dans la rue. Il a été finir son rêve dans l'éternité.

Point de nouvelles par la malle du Sud. Nos avis de l'Ouest font mention de plusieurs escarmouches qui ont eu lieu à Nauvoo le 15 courant entre les mormons et le peuple ameuté de l'Illinois les premiers ont eu, dit-on, plusieurs tués et les seconds seulement trois blessés. Ceci est la version des anti-mormons. Des renforts se sont joints à ces derniers avec des provisions de munitions et il prenaient leurs arrangements pour une attaque définitive contre la ville des Mormons.

Jeudi prochain a lieu l'élection d'un conseiller de ville pour le quartier St. Laurent. M. De Bleury, dit-on, se présente. Electeurs, songez-y.

D'après le récensement de 1844, la population d'origine française du Bas-Canada compte 524,307 habitans; la population d'origine anglaise et autres 85,660. Les 85,660 d'origine anglaise et autres ont le pouvoir et gouvernent!!

Nous voyons par l'*Ottawa Advocate* qu'une mère ourse a été tuée il y a environ 15 jours, dans le township de Blythefield, par un sauvage de la tribu du lac des Deux-Montagnes. Ce chasseur était sur le point de s'embarquer dans son canot pour traverser un petit lac, lorsqu'il aperçut tout prêt de lui une grosse ourse, accompagnée de deux oursons. Il tira aussitôt sur l'animal et sa balle lui fractura l'épaule. La bête devint alors furieuse, et craignant aussi pour ses petits, elle se précipita sur l'Indien avant qu'il eût le temps de charger son fusil, et mit en jeu toute sa férocité naturelle. Le chasseur tira son tomahawk avec lequel il infligea à sa terrible antagoniste plusieurs blessures sérieuses; mais celle-ci, quoi qu'elle eût une patte cassée, se battit avec une fureur désespérée, et réussit enfin par sa dextérité naturelle à arracher le tomahawk d'entre les mains du sauvage; elle se jeta alors avec encore plus de rage sur le malheureux chasseur, et ne pouvant le saisir de la manière ordinaire, à cause de sa jambe cassée, elle lui prit le bras gauche entre une de ses pattes et ses dents et le lui brisa entre le coude et le poignet. Durant la lutte, le sauvage essaya à tirer son couteau de chasse, mais l'ourse le tenait si bien cloué à la terre qu'il ne pouvait remuer. Il se croyait perdu, lorsque ses chiens qu'il avait envoyés à la recherche d'un daim dans le bois, arrivèrent au bord du lac; l'ourse lâcha prise pour combattre ses nouveaux adversaires; les chiens se battirent avec fureur, mais ils auraient probablement succombés, si le chasseur n'eût repris son tomahawk dont il infligea à l'animal féroce trois ou quatre coups qui l'écrasèrent. La chair de la bête pesa 350 livres et la peau 50.

Le bras du pauvre sauvage a été tellement fracturé qu'on a été obligé de lui faire amputation un peu au-dessous du coude.—*Minerve.*

Le navire *Saint-Andrew*, capitaine Wylie, venant de Glasgow, chargé de marchandires pour Montréal, s'est échoué près du Saut de Montmorency, dans la nuit de vendredi à samedi, et a eu le fond crevé par les rochers. C'est la troisième fois, dans l'espace de deux ans, que ce navire a fait côte.

Le brick *Harvey*, capitaine Cornforth, s'est échoué dans le même temps et au même lieu. (*Canadien.*)

Le vaisseau de S. M. le *Vindictive*, monté par le vice-amiral sir F. Austen, a laissé notre port samedi matin. M. John E. Haig, aspirant à bord de ce vaisseau, est tombé à l'eau vendredi soir et s'est noyé.

La goëlette du gouvernement *Gulnare*, capitaine Bayfield, est repartie pour le golfe mercredi dernier.

Un matelot de la barque *Emigrant*, de Cork, nommé William Douglas, s'est tué vendredi soir en tombant dans la cale de ce bâtiment.—*Idem.*

Une collecte faite, il y a eu hier huit jours, dans la cathédrale de Québec, en faveur des incendiés de La Prairie, a produit £78.

Un vol sacrilége a été commis à Beauport dans la nuit de samedi à dimanche dernier. Le coffre-fort de la fabrique a été emporté de la sacristie. Il contenait £602, dont environ £100 en argent dur, le reste en papier. Il y avait un billet de 100 piastres, et un de 50 piastres, papier, neuf. Une partie du papier était par paquet, très-condensée par l'humidité du coffre-fort. Une partie en était déposée dans de vieux portecalices, dont le dehors était couvert en cuir et le dedans en flanelle verte. Nous n'avons pas de détails sur la manière dont le vol a été commis.

P. S.—On vient de nous dire que le coffre-fort a été trouvé près de l'hospice des aliénés, sans avoir été ouvert.—*Canadien.*

La *Gazette du Canada* de samedi contient une proclamation offrant une récompense de £25 pour la découverte et la conviction de la personne ou des personnes qui, dans la nuit du 9 au 10 courant, ont essayé de détruire par incendie le pont sur la Grande-Rivière à Brantford.

Le *Statesman* de Brockville dit qu'il est tombé lundi dernier des grains de grêle de la pesanteur de dix à quinze onces.

Etat comparatif, du jaugeage et du nombre des passagers pour les années 1845 et 1846 jusqu'au 26 septembre:

1845	1294	vaisseaux	486729	tonneaux.
1846	1089	do	427008	do
	205		59721	

Un incendie terrible a éclaté, le 23 courant au soir, à Cleveland (Ohio). Le bureau du receveur du canal et la rangée de maisons qui s'étendait le long de Mervin street jusqu'au Merchant's Hotel, ont été dévorés par le feu. Cet hôtel a lui-même beaucoup souffert.

—Le bruit avait couru, et nous l'avons reproduit, que le gouvernement de Mexico avait déclaré ne pas vouloir entrer en négociations avec les Etats-Unis, aussi longtemps que ces derniers ne retireraient pas leurs troupes et leur escadre du territoire et des côtés du Mexique; mais l'Union a démenti cette rumeur, qu'elle prétend sans fondement.

— Les Americains ont pris, sans coup férir possession de la Californie.

—L'offre de médiation de l'Anglette a été reçue à Washington; le 22 septembre, le cabinet s'est réuni pour la discuter; il a résolu, assure-t-on, de rejeter poliment la proposition de la Grande-Bretagne *par le motif que la médiation n'est pas nécessaire.*

C'est là précisément le résultat que nous avions prévu dans notre dernier numéro. En approfondissant, d'ailleurs, le motif donné par le cabinet de Washington, on est forcé de considérer comme pacifique la réponse du Mexique aux propositions de M. Buchanan. Et, en effet, quelle cause aurait pu porter ce cabinet à prétendre inutile la médiation anglaise, s'il n'avait, dès aujourd'hui la conviction que les hostilités n'auront pas de suite, et que les deux parties belligérantes sont sur le point de s'entendre? Les Etats-Unis désirent ardemment la paix; s'ils ne pouvaient se la procurer eux-mêmes, ils se garderaient bien de rejeter l'offre de l'Angleterre qui la leur ferait obtenir: le rejet de la proposition du cabinet anglais prouve donc évidemment que le gouvernement de l'Union a l'assurance de pouvoir, *seul et sans médiation*, atteindre le but auquel il aspire.

— ESCADRE FRANÇAISE. — Un passager de la barque *Hivre et Martinique*, partie de Fort-Royal le 23 août, et arrivée à Wilmington (Caroline du Nord), rapporte que, la veille du jour de son embarquement, l'escadre française avait quitté Fort-Royal pour se rendre dans le golfe du Mexique. Elle se composait de la frégate *Andromède*, de 54 canons chacun, des sloops la *Blonde* et le *Nalade*, de 28 canons chacun, des bricks *Hussard* et *Pylade*, de 22 canons, et du vapeur le *Tonnerre*, de 14 canons à la Paixhans. Elle devait en outre être rejointe par deux autres bâtimens à Santo-Domingo.

— LA FIEVRE JAUNE A LA NOUVELLE-ORLEANS. — Aux dernières dates, il s'était déclaré deux cas de fièvre jaune à l'hopital de la Charité: le 12 de ce mois, un Irlandais, et le jour suivant, un inconnu, natif de New-York, avaient succombé sous les atteintes de cette terrible maladie. Ces deux cas cependant, complétement sporadiques, n'étaient pas de nature à alarmer la population; tout faisait présumer, au contraire, que cette année, la Nouvelle-Orléans échapperait encore une fois au fléau.

— UNE FEMME MONSTRE. — Il existe, dit le *Ohio State Journal*, dans le Pickaway County, une femme qui pèse 464 livres! Elle ne peut pas s'asseoir sur moins de deux chaises, et en emploierait trois très facilement. Il lui est impossible de dormir au lit, aussi a-t-elle fait construire, expressément, un fauteuil immense dans lequel elle se livre au sommeil.

Bureau du Surintendant des Emigrés.

Québec, 19 septembre 1846.

Nombre d'émigrés arrivés à ce port durant la semaine expirée ce jour:—

	Chambre.	Entrepont.
D'Angleterre	0	119
D'Irlande	0	77
D'Ecosse	23	39
Total	23	235
Rapportés précédemment	487	30,499
Total	510	30,814
A la même période l'année dernière	570	24,342
Augmentation en 1746		6,372

A. C. BUCHANAN.
Agent en Chef des Emigrés.

Emigration en Amérique.—Ce qui suit est un état des Emigrés arrivés au port de New-York pendant le mois d'Août dernier:

De la Grande-Bretagne	7,184
" France	4,570
" Belgique	1,360
" Breme	1,050
" Hambourg	961
" Hollande	451
" Norvège	210
" Suède	115
" Prusse	97
" Autres endroits	214
Total	46,212

Naissances.

A St. Jean, le 24 courant, la dame de Duncan McDonald, écuyer, marchand, à mis au monde une fille.

En cette ville, ce matin, la Dame de J. Owens écuyer, à mis au monde un fils.

Mariages.

Le 22 septembre courant, à Berry-Montréal, lieu, colonel Melchior Alphonse De Salaberry, aide-de-Camp provincial, à Delle, Marie-Emilie Guy, cinquieme fille de l'hon. Louis Guy.

En cette ville, hier matin, par Messire Fay, M. Robert Terroux, marchand, à Dlle. Louise Sharts, tous deux de cette ville.

A New-York, le 10 courant, par le révd. M. Carpenter, M. John Whiteford, ci-devant des Trois-Rivières, à Delle. Hester Morrow, de New-York.

Décès.

A Sainte-Anne d'Yamachiche, le 16 du courant, à l'âge avancé de 59 ans, dame Marguerite Frenette, épouse de Joseph Carrier, marchand, du dit lieu. Cette respectable dame a succombé après une longue maladie, endurée avec beaucoup de patience et de résignation à la volonté de Dieu. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux et trois filles inconsolables, et un grand cercles d'autres parens et amis qui conserveront longtemps le souvenir de ses vertus. Son convoi fut accompagné jusqu'à sa dernière demeure, par tout ce qu'il y avait de plus respectable parmi les habitans de la paroisse.

Par Thomas H. Bridge.

EPICERIE, MEUBLES, &c:

MERCREDI matin, le 30 du courant, sera vendu à la résidence de M. G. REINHART. No. 113, Grande rue du Faubourg St. Laurent, au coin de la rue Ste. Catherine (Mr. Reinhart se retirant des affaires), TOUT SON FOND DE MAGASIN d'EPICERIE, LIQUEURS, VINS FAIENCE, GARNITURE DE MAGASIN, et autres effets.

—AUSSI—

Une petite collection de MEUBLES de MENAGE.
La Vente à DIX heures précises.
29 sept. THOMAS H. BRIDGE.

PAR J. D. BERNARD.

VENTE ANNUELLE DE

PELLETERIES DE MONTRÉAL,

Et des Manufactures d'Europe.

LE soussigné informe les Commerçants et Marchands du Bas et du Haut-Canada, qu'il fera sa VENTE ANNUELLE de PELLETERIES de MONTREAL et MANUFACTURE'ES en EUROPE, le 30 du courant, où il offrira, par encan public, un assortiment considérable, précieux et varié de Casques de Pelleteries, de Caps de Drap entourés de Pelleteries, Gantelets, Gants et Mitaines; Muffs, Boas, Collets, Victorines et diverses autres marchandises de Pelleteries. Le tout a été fait et importé expressément pour le marché du Canada, par une maison de vingt-un ans d'expérience dans ce commerce.

Les Marchands et Commerçants dans cette ligne feront bien de profiter de cette vente, dont les conditions sont libérales, et le tout sera vendu sans réserve.

La Vente à UNE heure précise.
29 Sept. J. D. BERNARD.

VENTE ÉTENDUE DE

PELLETERIES

MANUFACTURÉES ET NON-MANUFACTURÉES.

LUNDI, le 5 OCTOBRE prochain, aux magasins du soussigné, seront offerts au commerce le contenu de TRENTE QUATRE paquets de PELLETERIES MANUFACTURE'ES ET NON-MANUFACTURE'ES, formant un des assortiments les plus étendus et les plus variés qui aient jamais été offerts sur ce marché, et dont les détails seront donnés dans un prochain avertissement.

Conditions libérales.
La Vente à UNE heure précise, P. M.
29 sept. J. D. BERNARD,

Objets en Fonte de St. Maurice et des Trois-Rivières.

AUX Magasins des Soussignés, MARDI le 13 OCTOBRE prochain, sera à vendre, une quantité de POELES doubles et simples:

Poëles de Cuisine,
Cendriers et dessous de Poëles,
Poëles à frire, Chaudière à sucre,
Canards et boites de roues,
Plaques de sces,
Fer à hache, fer à cheval et autres,
Et une grande variété d'autres articles en fer et en fonte des dites fonderies dont les détails seront donnés dans une autre annonce.

La Vente à DEUX heures précises.
25 sept. CUVILLIER et FILS.

VENTE ÉTENDUE DE Marchandises d'Automne,

LUNDI, le 28, et MARDI, le 29 courant aux magasins de MM. ROBERTSON, MASSON & Cie., sera offert par encan public, le contenu de 150 paquets de MARCHANDISES SECHES, adaptées à la saison présente et prochaine, consistant en:

Beaux Draps et Casimirs, Draps de Pilote, Couvertes, Flanelle, Flushing, Serges Blanches et Rouge, Baize Imitation de Drap canadien, Mérinos, Bombazettes, Camelot, Tartan, Serge Bigarrée, Indiennes, Shirtings gris, Coton rayé, Toile, Irlandaise, Toile écrue, Coutil de coton et de toile, Moleskin Bourasans et Futaines, Bas et demi-bas de coton, Châles de coton et de soie et Mouchoirs, fil, Bobines de Coton, Padoux et une variété d'autres articles.

—AUSSI,—

17 paquets de marchandises, endommagées dans le voyage de l'importation.

La vente chaque jour à UNE heure.
J. D. BERNARD,
15 sept. Encanteur.

BRANDY, VINAIGRE, &c.—JEUDI 1er Octobre Aux Magasins d'Entrepôt des DOUANS de SA MAJESTÉ, occupés par MM. LOGAN, CRINGAN et CIE, sera vendu, pour MM. LEGER FRERES:—

Brandy des années 1840, 1842, et 1843, en Pipes Poinçons, et quarts, marqués, " Léger Frères."

—AUSSI—

Vinaigre, véritable Bordeaux
Vente à ONZE heures précises.
JOHN LEEMING.

I. O. O. F.

LA présence de tous les membres de Queen's Lodge No. 2 I. O. O. F. est requise aux chambres de la Loge DEMAIN, Mercredi le 30 du courant à 8 heures P. M. Les Membres voudront bien être ponctuel vû que des affaires d'importance seront soumises à la Loge.

Par ordre du No. 2,
G. H. DAVID, M. D.
Secrétaire.
Montréal, 29 sept., 1846.

LE TABLEAU MECANIQUE

DU CÉLÈBRE MAELZEL,

REPRÉSENTANT LA CONFLAGRATION DE

MOSCOU

ET LA SORTIE DE L'ARMÉE DE

NAPOLEON,

SERA Exhibé, LUNDI prochain, le 28, et continuera de l'être pendant quelques jours à la Grande Salle de l'Académie de MRE HILL, rue St. Jean-Baptiste.

Les portes seront ouvertes à 7½ heures et l'Exhibition commencera à 8 heures précises.

ENTRE'E: 2s. 6d. Les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

25 septembre.

AUX PRIX DES LIBRAIRES D'EUROPE

IMPORTATIONS DE LIVRES
(SUR ORDRE EXCLUSIVEMENT)
à 50 par cent de commission sur les prix de catalogues et les frais ordinaires.

A LA faveur de l'approbation des quelques personnes qui aux Etats-Unis ont déjà fait un premier essai de ces termes avantageux d'importation, le soussigné vient solliciter des

MM. DU CLEGÉ,
" " DROIT,
" de la profession MÉDICALE
et des amateurs de livres

Une clientelle dont il s'efforcera toujours de mériter la bienveillance et le concours.

Des arrangements pris en Europe garantissent à l'avance des avantages uniques, aux personnes qui voudrait bien choisir ce mode d'acquisition.

Catalogues des Libraires, pour la plus grande satisfaction des acheteurs les prix de factures pourront être comparés à ceux des catalogues.

☞ Voir les annonces de livres sur le *Courrier des Etats-Unis*

J. C. ROBILLARD,
84 Cedar Street, New-York.
Montréal, 29 Sept.

LIBRAIRIE CANADIENNE.

LES soussignés ont l'honneur de rappeler à *MM. les Curés, Commissaires d'Ecoles et Instituteurs*, qu'ils ont constamment en main tous les livres en usage dans les Ecoles, et que leurs éditions ne laissent rien à désirer, tant sous le rapport de la *Reliure*, que sous celui de l'*Impression*. Savoir:

Alphabets doubles
Syllabaires des Frères
Grammaire des Frères
Do de L'Homond
Do de Boucher-Belleville
Do Anglais de Meilleur
Histoires Saintes, &c., des Frères
Exercices Orthographiques
Dictées et Corrigé des Exercises
Géographie des Frères
Arithmétique des Frères
Do de Ladreyt
Do Bibaud
Do de Bouthillier
Devoirs du Chrétien, avec Traité de la Bienséance et Civilité Chrétienne
Psautier de David
Testaments
Instructions
Catéchismes
Géométrie pratique des Frères
Manuscrits, &c., &c.

—AUSSI,—

Papier, Plumes, Exemples d'Ecriture, Encre, Oublies, &c., &c., le tout

A MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS.

E. R. FABRE & CIE.

Rue St. Vincent, n. 3,
29 sept. 1846.

A dater de VENDREDI prochain, 2 OCTOBRE, les Steamboats *St. Louis Richelieu Fire-Fly*, partiront de Montréal à 3 heures précises de l'après-midi.

29 septembre.

ON FAIT SAVOIR que, conformément à un ordre de la *Haute Cour de Chancellerie d'Angleterre* donné dans une cause de " *Vallance contre Amiot* " *les parents les plus proches* de feu l'Honorable PIERRE AMABLE DEBONNE, ci-devant Juge à la Cour du Banc du Roi, à Québec, dans le Bas-Canada, Amérique du Nord, décédé intestat à Québec, le ou vers le 6 Septembre 1846, et les représentants personnels de ceux de ces parents qui seraient décédés, sont tenus se présenter par leurs *Solicitors* avant ou le 1er Décembre 1846, pour établir leur parenté et prouver leurs droits, par devant M. James William Farrer, l'un des Maîtres de la dite Cour, en son Cabinet situé à Londres, Southampton Buildings, Chancery Lane; à défaut de quoi ils seront péremptoirement exclus du bénéfice du dit ordre.

VALLANCE & VALLANCE,
Solicitors à Londres.
20 Essex Street Strand.
29 sept.—8 oct.

6000 PIÈCES de TAPISSERIE (Papier fleuris pour chambre) à vendre par J. L. BEAUDRY & Cie. vis-à-vis le Palais de Justice.
18 septembre.

MR. LOUIS DELAGRAVE a transporté son Bureau sur la Rue des Commissaires, No. 60 à côté du Bureau du Rail-Road.
25 août 1846.

PONT DE LA RIVIÈRE-DU-CHÊNE.

DES SOUMISSIONS, pour la construction d'un PONT sur la RIVIÈRE-DU-CHÊNE en conformité aux Plans et Devis que l'on peut voir au bureau de Joseph Laurin, Ecr., M. P. P. à Québec, et au Bureau des Travaux Publics, à Montréal, seront reçues jusqu'à JEUDI, le 15 OCTOBRE prochain ; elle devront être adressées au soussigné et endossées " *Soumissions pour le Pont de la Rivière-du-Chêne.*"

Les soumissions doivent mentionner la somme entière pour la construction complète du Pont, et un certain prix par verge cubique pour les ENDIGAGES et les APPROCHES ; aussi donner les noms de deux personne responsables qui voudraient servir de sûretés pour la due exécution du contrat.

Par ordre,
THOMAS A. BEGLY.
Secrétaire.

Bureau des Travaux Publics, }
Montréal, 18 sept. 1846. }

PONT DE NICOLET.

DES SOUMISSIONS adressées au soussigné et endossées " *Soumission pour le Pont de Nicolet*" seront reçues jusqu'à JEUDI, le 15 OCTOBRE prochain, pour la construction d'un PONT sur la Riviere Nicolet, en conformité aux Plans et Devis que l'on peut voir au bureau de Luc M. Cressé, écuyer, maire, de Nicolet, et au Bureau des Travaux Publics, à Montréal.

Des *Blancs* ou formules de soumissions peuvent être obtenus aux places sus-mentionnées, et aucune soumission ne sera reçue à moins qu'elle ne soit en conformité à iceux.

Par ordre,
THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.

Bureau des Travaux Publics, }
Montréal, 18 sept. 1846 }

P. R LAFRENAYE,
Avocat,

A TRANSPORTÉ SON BUREAU
RUE STE. THÉRÈSE
Auprès des bâtisses de Mr. Deburats.

PHARMACIE CANADIENNE,
Coin des Rues St. Lambert et St. Jacques.
Maison de l'Hon. L. H. LaFontaine,
(*Vis-à-vis le Dr. Nelson.*)

ON trouvera constamment à cette Etablissement un assortiment général de

DROGUES, REMÈDES A PATENTES,
PARFUMERIES INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, &c., &c., &.

Le tout des meilleures manufactures françaises et anglaises.

Les ordres de MM. les Médecins et Marchands de la campagne seront exécutés avec le plus grand soin.

Consultation à toutes les heures de la journée.

31 juillet. EG. TRUDEL, M. D.

AVIS.

LE *RICHELIEU* laissera de nouveau le port de CHAMBLY, pour Montréal, tous les LUNDI et JEUDI matin à 4 heures au lieu de 6 heures, et passera en conséquence 2 heures plus tôt à chaque place intermédiaire.

F. SINCENNES.

15 sept. 1846.

LIBRAIRIE CANADIENNE
DE
JOHN THOMPSON,

[Ci-devant associé de M. J. B. ROLLAND,]

Rue St. Vincent, No. 19,

ANCIENNE DEMEURE.

LE Soussigné, très-reconnaissant de l'encouragement que ses nombreuses pratiques ont bien voulu lui accorder, a l'honneur de leur annoncer qu'il continue toujours sa LIBRAIRIE, IMPRIMERIE et RELIURE, et il ose se flatter par l'empressement qu'il mettra à les servir, l'exactitude et la ponctualité avec lesquelles il exécutera les ordres qui lui seront confiés, de continuer à mériter leur confiance et celles du public en général.

Aussi pour répondre à l'encouragement qu'il a reçu sur la vente des Livres à l'usage des ECOLES ELEMENTAIRES, il vient d'en réduire les prix comme suit :

Syllabaire des Ecoles Chrétienne,	£ 2 6
Nouveau Traité des Devoirs du Chrétien	0 15 0
Grammaire des Frères	0 12 0
Exercice Orthographique mis en rapport avec la Grammaire	0 17 6
Arithmetique des Frères	0 13 6
Géographie avec la carte	0 18 0
Intruction	0 15 0
Alphabet Double	0 2 0
Petit Catéchisme	0 2 0
Grammaire de L'Hommond	0 6 0
Psautier-David	0 11
Testament	0 16
" Anglais	0 11 0
Abrégé de l'Histoire Sainte, l'Histoire de France et de l'Histoire du Canada.	0 10 1

Montréal, 28 juillet 1846.
1fs-2m.

BOULANGERIE A LOUER.

UNE MAISON d'un étage, avec une BOULANGERIE dans le rez-de-chaussée, coin des rues Ste. Catherine et St. Dominique. Possession le 1er octobre prochain. Prix modéré. S'adresser à
G. REINHARDT,
Au coin de la Grande rue St. Laurent, No. 113.
11 septembre.

Terres et Emplacements
A VENDRE DANS LES COMTÉS DE
VERCHÈRES RICHELIEU ET ST. HYACINTHE.

LES Soussignés offre en vente nombre de terres en bon état de culture situées dans les Comtés de Vercheres, Richelieu et St. Hyacinthe et ayant depuis 60 jusqu'à 300 arpents en superficie.

Plusieurs de ces terres sont situées sur la Rivière Richelieu *une des localités les plus désirables en Canada*, à peu de distance de la Ligne du Chemin de Fer, qui doit être construit entre le St. Laurent et l'Océan Atlantique. Les autres sont situées dans le voisinage du chemin de bois actuellement en voie de construction entre Chambly et Granby.

Aussi à vendre des emplacements dans les villages florissants de St. Hyacinthe et de St. Césaire.

Et à louer à des conditions avantageuses une distillerie situées au Village DEBARTZCH, paroisse de St. Charles.

S'adresser à
A. KIERZKOWSKI,
à St. Charles.
Ou à LEWIS T. DRUMMOND, M. P. P.
Coin des rues Craig et St. Joseph.
Montréal, 25 août.

AVIS.

TOUS ceux qui ont des affaires à régler avec la succession de feu l'HON P. D. DEBARTZCH, sont *priés de s'adresser à*
ALEXANDRE KIERRKOWSKI,
à St. Marc Riviere Chambly,
Ou à LEWIS T. DRUMMOND,
Montréal.
A l'enseignure des Rues Craig et St. Joseph.
18 septembre.

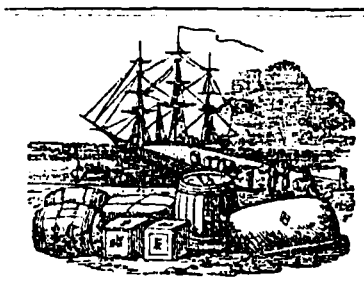

NOUVELLES MARCHANDISES.
BEAUDRY ET FRERE,
No. 127, RUE NOTRE-DAME.
(*Vis-à-vis l'Eglise Anglaise.*)

VIENNENT de recevoir par le *Great-Britain*, l'*Albion*, le *Caledonia*, l'*Eromanga* et le *James Campbell*, et attendent par d'autres vaisseaux sur le point d'arriver, un assortiment complet de marchandises d'automne, parmi lesquelles sont les articles suivantes, savoir :

Châles de toutes descriptions
Cashmere et mouss. de laine du dernier goût
Soie cureaub et autres descriptions
Draps pilots et castors, différentes couleurs
Doeskin et Casimir
Draps fins pour Dames et Messieurs
Etoffes à veste, du dernier goût
Flanelles, Couvertes et Plaids.
Le tout à des prix très modérés.

18 septembre.

Societe d'Agriculture.

COMTE DE BEAUHARNAIS

LA *QUATRIEME* EXHIBITION de cette Société annoncée comme devant avoir lieu pres de l'HOTEL BRYSON, NORTH. GEORGE-TOWN, VENDREDI, le 2 OCTOBRE prochain, aura lieu ce jour-la au VILLAGE DURHAM ORMSTOWN, au lieu du premier endroit.

Par ordre,
R. H. NORVAL.
Be auharnais, 4 septembre 1846.

COMTE' DE BERTHIER

UNE Exhibition publique sera tenue au village d'Industrie, mercredi, le 14 octobre prochain à 10 heures A. M. apres laquelle les prix annoncés, dans les affiches distribuées aux portes des églises de chaque paroisse du Comté seront décernés par le comité de régie de la société d'agriculture du dit comté de Berthier.

Par ordre
A. D. BONDY
Secrétaire.
Berthier 4 septembre 1846.

LIGNE DE DILIGENCES
ENTRE LE VILLAGE D'INDUSTRIE ET LAVALTRIE.

LE Soussigné prévient ses amis et le public en général qu'il a établi une ligne de diligences entre le Village d'Industrie et Lavaltrie. Les voyageurs trouveront toujours ses voitures à Lavaltrie à l'arrivée des Steamers. Il procurera aussi des EXTRAS à ceux qui désireraient se rendre dans les paroisses environnantes. Les prix sont moderés.

JOSEPH DESCHAMPS.
Village d'Industrie, 4 Sept. 1846.

HOTEL DE MINERVE
A L'ASSOMPTION.

SES AMÉLIORATIONS.

OUTRE la beauté et les avantages de cette maison naissante, quoique déjà très connue M. JETTÉ y a encore fait ajouter une aile qui donnera toute espèce de commodités à cet édifice.

M. PIERRE PERRAULT déjà bien connu dans cette branche de commerce comme on a pu en juger lorsqu'il tenait l'Hôtel de Varennes, vient de s'associer à M. CHARLES ARCHAMBAULT, l'hôtellier actuel. Ces deux Messieurs se proposent de tenir cette maison sur le plus grand pied, en sorte que le voyageur y trouvent toute chose confortable. Ces Messieurs se flattent aussi de la faveur publique.

A VENDRE

10 CAISSES d'ardoises pour les Ecoles
Petits Livres de vie
Dialogues et petits Drames
Grammaire des frères
Exemples
AUSSI.— Une superbre guitare à clef
Attendue de jour en jour par le Lord Collenjwood et le Leander.

Pierres à moulanges &c., moulanges Françaises, et autres articles.

LOUIS DELAGRAVE.
No. 60 Rue des Commissaires.
4 septembre.

Toile a Bluteaux, de Hollande
DE PREMIERE QUALITE.

A VENDRE par le soussigné, rue des Commissaires, No. 105, porte voisine du bureau de Chemin de Fer du St. Laurent et du Champlain.

L. DELAGRAVE.
28 aout.

MARCHANDISES SECHES,
HARDES FAITES,
MAGASIN N° **177**, RUE ST. PAUL.

LE soussigné reçoit maintenant un grand assortiment de Marchandises et de hardes faites telles que, PALETOTS d'hiver, FRACS, SURTOUTS, MANTEAUX, PANTALONS, GILETS, VESTES, etc, des meilleurs patrons, et une variété considérable d'effets d'automne et d'hiver dont il disposera à DIX POUR CENT meilleur marché qu'aucun autre établissement de cette ville.

Le soussigné ayant à son emploi des tailleurs habiles se chargera de la confection de toutes espèce d'habits et d'habillements, dans le dernier goût. Il appelle l'attention des marchands du Haut-Canada et de la Campagne sur son fonds de marchandises. Il trouveront de grands avantages a visiter son établissement,

LOUIS PLAMONDON.
Montréal, 11 Sept.,

Sirop Pectoral de Lamouroux.

LE Soussigné vient de recevoir quelques caisse de cet excellent Sirop.

Dr. PICAULT,
Pharmacie Centrale, 69, rue St. Paul.
1 septembre.

LIGNE DE STEAMERS
entre Montreal *et* Quebec.

JUSQU'A avis, ultérieur, le prix du Passage par les *Steamers* " MONTREAL " " QUEEN " et " LORD SYDENHAM " sera comme suit :

Passagers de chambre (les repas compris)	10s 0d.
Passagers d'avant	2s 6.

Le Fret, suivant le Tarif.

JOHN TORRANCE et Cie.
31 juillet 1846. Agts. M. et Q. Steam. Bt. Co.

COMPAGNIE
D'Assurance Mutuelle
Contre le feu du Comté de Montréal.
AVIS.

LES Membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal sont par le présent notifiés que quatre répartitions ou dividendes ont été chargés et déclarés payables pendant l'année sur les billets de prime, aux dates respectives qui suivent, savoir :

4 par cent,	le 4 Octobre,	A. M.	1845.
1 idem	23 Mai,	"	1846.
1½ idem	4 Août,	P. M.	1846.
½ ditto.	17 Août,	"	"

Et que les dits Dividendes ou répartitions formant en tout sept par cent, devront etre payés au Bureau de la Compagnie de cette ville, le onzième jour d'Octobre prochain conformément aux actes de la 4me et 6me années de Guillaume IV. chap. 33, de la 4me et 5me Victoria, chap. 40, de la 6me Victoria, chap. 17 et 18, et de la 8me Victoria, chap. 84, et suivant les Réglements de l'Institution.

Par ordre du Bureau,
P. L. Le TOURNEUX,
SECRETAIRE ET TRESORIER.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle, contre le Feu du Comté de Montréal.
Montréal, 21 août, 1846.

COMPAGNIE
D'Assurance Mutuelle
Contre le feu du Comté de Montréal.
AVIS.

L'Assemblée annuelle des membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, aura lieu au Bureau de la Compagnie, Rue St. Sacrement en la ville de Montréal, LUNDI le cinquième jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures du matin,

Afin d'élire un nouveau bureau de Directeurs pour l'année prochaine, conformément aux Actes d'Incorporation et suivant les règlements de la compagnie. Il sera là et alors soumis à l'Assemblée un état des affaires de l'Institution.

Par ordre du Bureau,
P. L. Le TOURNEUX,
SECRETAIRE.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle, contre le Feu du Comté de Montréal.
Montréal, 21 août, 1846.

A VENDRE,

1000 BOISTES de VITRES d'Allemagne, 6½ x 7½, 7½ x 8½, et assortis jusqu'à 18x24.
100 Caisses grandes vitres, 28x38 et autres mesures.
—AUSSI :—
Un assortiment de Peinture à l'Huile sèche, de différentes couleurs.

JESSE JOSEPH,
Rue St. Sacrement, n. 6.
Montréal, 14 août.

HOTEL DONEGANA,
RUE NOTRE-DAME.

LE PROPRIETAIRE de ce MAGNIFIQUE ETABLISSEMENT, sans égal dans ce pays, en offrant au public ses remerciments pour l'encouragement libéral que son oncle (M. RASCO) et lui ont rencontré, durant les douze années qu'ils ont conduit l'établissement si bien connu sous le nom d'HOTEL RASCO, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de se transporter dans cette

SPLENDIDE MAISON,
RUE NOTRE-DAME.

Ci-devant appartenant à Wm Bingham Ecr. et la résidence des gouverneurs les lords Durham et Sydenham la maison a été considérablement augmentée et montée avec toutes les commodités et toutes les recherches que le comfort et le luxe peut désirer. La SITUATION est centrale, à une petite distance du champ de mars, de la Cathédrale, de l'Eglise St. Jacques, du Palais Episcopal, des Banques, des Bureaux du gouvernement, du Palais de Justice et des autres établissements publics. La beauté du site, et l'élévation sur laquelle l'Hôtel est bâti, lui donne beaucoup de lumiere et beaucoup d'air ; il commande de tous côtés une vue excellente, magnifique de la Cité, de la Riviere, de l'Isle Ste. Hélene de la rive opposée, de la Montagne et du paysage si pittoresque qu'environne.

L'établissement a été meublé de fond en comble avec des MEUBLES, TAPISSERIES, TAPIS, TENTURES, etc., TOUT NOUVEAUX ET DU GENRE LE PLUS SOMPTUEUX ET LE PLUS FASHIONABLE dignes de toutes façons du PREMIER HOTEL de l'Amérique Britannique. On trouve dans la maison 6 chambres de bains et une Salle de Billard.

La TABLE sera toujours fournie de toutes les raretés de la saison, et en même temps que le propriétaire n'épargnera rien pour satisfaire ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage, le grand nombre de personnes que l'étendue de son établissement lui permet de recevoir, fera que ses prix et charges seront très raisonnables. Des voitures *sont toujours prêtes à conduire les voyageurs aux Bateaux à Vapeur, aux différents endroits de départs, aux Bureaux* des *Stages* ou Diligence, et à aller les prendre à leur arrivée. Enfin le propriétaire actuel ne négligera rien pour rendre son établissement digne du patronage libéral qu'il a déjà reçu comme successeur de Rasco.

J. M. Donegana.

Montréal 19 Juin 1846.

LA MAISON HARKIN ET BADEAUX annonce au public l'arrivée d'un assortiment complet de *Marchandises de fonds et de fantaisies*, pour le commerce du printemps, et de l'été. On trouvera que le NOUVEAU FONDS comprend ce qu'il y a de plus varié et de plus à la *mode en fait de tissus.*

IMPORTATION DU PRINTEMPS
HARKIN & BADEAUX,
No. 140 rue Notre-Dame

Vêtement de Dames etc.,. Les marchands de la Campagne sont invités à visiter la maison H. & B, il y trouveront tout ce qui peut convenir à leurs commerce. A des prix raisonnables.

Montréal, 12 juin 1846.

CHAPEAUX FASHIONABLES DE LONDRES

LE Soussigné vient de recevoir par le *Great Britain*, *Palmyra* et *Lady Seaton*, VINGT CAISSES de CHAPEAUX de CASTOR, et de Soie, comprenant toutes especes de qualités, des modes les plus récentes et dans le dernier goût.

Les Marchands du Haut-Canada trouveront un assortiment complet et seront servis avec la libéralité ordinaire.

ANDREW HAYES.

Montréal, 31 juillet, 1846.

Maison de Chapellerie de Londres Etablie en 1837, une porte a droite de la Place d'Armes 141 rue Notre-Dame.

MAGASIN DE *Nouveautés* *No.* **124**,
MAISON BEAUDRY & FRERE
Rue Notre-Dame VIS-A-VIS *l'Eglise Anglaise.*

LA MAISON BEAUDRY & FRERE vient de recevoir son assortiment du printemps de marchandises de FONDS et de GOUTS, choisies avec le plus grand soin, par un des associés dans les différents marchés de France, d'Angleterre et d'Ecosse, ils ont surtout en mains une belle collection de Châles de Satin et Cashmire. Etoffes à pantalon et à veste, Tapis fin, superfin, Bruxelles et Impériaux, aussi des Boutons avec la feuilles d'érable et le castor.

Montréal, 31 juillet 1846.

HOTEL DALEY.
J. H. DALEY.
[CI-DEVANT DE KINGSTON.]

ETANT venu se fixer à Montréal, a pris cet ETABLISSEMENT si bien connu comme *HOTEL RASCO*, qu'il a entièrement remodelé, et où les voyageurs trouveront tout le comfort et tout l'aisance qui peut se rencontrer dans les principaux hôtels de ce continent.

Les Chambres à Coucher

Sont bien aérées et seront tenues en hiver à un dégré suffisant de chaleur.

Les Salons des Dames et des Messieurs

Sont complétés avec tout le luxe que le goût le plus élégant puisse suggérer ou que les dépenses les plus étendues puissent procurer.

Aucune dépense n'a été épargnée pour mettre les meubles et arranger ces appartements, de manière à égaler les Salons de réception les plus recherchés.

La Carte du Menu

Comprendra toujours les Mets les plus délicats que l'on puisse obtenir sur les excellents marchés de ville ; et l'on croit que l'exécution du département culinaire, conduit par un Chef de Cuisine des plus habiles, ne pourra manquer de satisfaire les plus gourmands.

Les Vins

Seront toujours choisis avec la plus scrupuleuse attention quant à la qualité. Aucuns autres que ceux qui seront de la qualité la plus fine ne seront admis sur la table.

Après tout, peut-être n'est-il rien d'aussi nécessaire pour le *confort des habitués d'un hotel*

Que les soins les plus attentifs

Etant ce rapport, on s'attend avec confiance que l'hôtel DALEY sera sans rivale. Un corps complet de garçons de Café, possédant tous parfaitement l'expérience de leurs devoirs, a été choisi avec beaucoup de soin à New-York, et placé sous la direction d'un chef très assidu.

Des Bains de différentes espèces

Seront toujours prêts sur les lieux ;

DES OMNIBUS

Seront toujours prêts pour l'arrivée et le départ des Diligences et Bâteaux à Vapeur qui voyagent entre cette ville *et chaque partie du Continent Américain, franc de charges*

J. H. DALEY saisit cette occasion pour offrir ses remercîments les plus sincères de l'encouragement distingué et libéral qu'il a reçu pendant si longtems à Kingston, et il assure ses bons amis et le public en général, qu'il se montrera toujours très empressé à donner toute son attention à leur comfort.

Montréal, 16 juin 1846.

JARDIN BOTANIQUE
DE
GUILBAULT,
RUE COTÉ No 14.

ON trouvera constamment à cet ÉTABLISSEMENT, PLUSIEURS MILLIERS de PLANTES RARES de toutes especes. Cette collection est la plus considérable à présent de l'Amérique. On invite le public à la venir visiter afin de pouvoir juger de l'étendue de cette collection.

ON NE PAYE RIEN POUR VOIR. Rue coté, derrière la Banque de Montréal.

Montréal, 14 Juillet.

Etablissement a vendre.

MAISON, câves et glacière, cours, jardins, écuries, colombier et autres dépendances au village de la paroisse St Benoit. Ensemble, ou séparémens, plusieurs autres emplacements dans le même village, un verger et diverses prairies, terres et fermes dans la même paroisse Titres incontestables.

Conditions faciles, une partie du prix exigée comptant le reste payable en neuf ou dix années.

S'adresser sur le lieu à M. Girouard.
St. Benoit, 11 août, 1846.

FAITES ATTENTION.

TAPIS A L'HUILE, VENDRE au magasin de M. A. LAFLAMME, No. 125 Marché à Foin, 1000 verges de TAPIS FLEURIS, de patrons et grandeurs assortis, pour Chambre, Passage et Escalier, ainsi que pour tables, pianos, etc., et autres Toiles, et Soies Cirés pour différens usages ; Toile, pour Chapeaux, Capots et Manteaux, etc.

SOURCES DE ST. LEON.

LES SOURCES DE ST. LEON, situés à environ 4 mille de la Riviere-du-Loup, ont été louées pour quelques années, par le Soussigné, qui prend la liberté d'informer ses amis et le public qu'il réside sur les lieux, où il est prêt à recevoir les voyageurs et à expédier l'Eau Minérale à ceux qui en demanderont.

Les personnes suivantes qui ont été nommées Agents en auront constamment à vendre ; à Montréal, chez MM. HARKIN & BADEAUX ; aux Trois-Rivières, chez MM. LARUE & CIE ; et à Québec, chez M. E. GINGRAS.

St. Léon, 13 mai. JOHN GRANT.

VOYAGE DE PLAISIR
A
VARENNES,
TOUS LES DIMANCHES A UNE HEURE PRECISE.

LE Steamer ST. LOUIS commencera ses voyages réguliers à Varennes, Dimanche prochain le 7 du courant, et continuera pendant la saison, tous les Dimanches en partant de Montréal à 1 heure P. M., et revenant de bonne heure dans l'après-midi.

6 juin.

MR. LOUIS DELAGRAVE a transporté son Bureau sur la Rue des Commissaires, No. 60 à côté du Bureau du Rail-Road.

25 août 1846.

STANISLAS DRAPEAU, *Chef d'Atelier.*

IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE